



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 13 ou 20 juin 2024**

**RAPPORT N° 16/2024
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Commission de gestion – rapport général, vœux et
rapports des sous-commissions, exercice 2023**

Table des matières

Mot du président	2
Liste des abréviations courantes	3
Installation et organisation de la Commission de gestion	4
Rapport de lecture : Bureau de l’animation – jeunesse	6
Rapport de lecture : Bureau de l’économie, du tourisme et des vignes	8
Rapport de lecture : Bureau de la durabilité.....	10
Rapport de lecture : Musée Jenisch Vevey	14
Rapport de lecture : Secrétariat municipal	18
Rapport de lecture : Service accueil et population	22
Rapport de lecture : Service de l’urbanisme et de la mobilité	24
Rapport de lecture : Service de la cohésion sociale	28
Rapport de lecture : Service de la culture	31
Rapport de lecture : Service de la famille, de l’éducation et du sport	35
Rapport de lecture : Service des affaires intercommunales	38
Rapport de lecture : Service des bâtiments, gérance et énergie	41
Rapport de lecture : Service des finances.....	43
Rapport de lecture : Services des relations humaines	47
Rapport de lecture : Service des systèmes d’information	50
Rapport de lecture : Service des travaux publics, espaces verts et entretien	52
Rapport de visite (sous-commission BAT) : audition BAT, FAM et TRA.....	55
Rapport de visite (sous-commission BAT) : audition du Groupement forestier de la Veveyse	56
Rapport de visite (sous-commission BAT) : Mission Mycélium Sàrl	58
Rapport de visite (sous-commission COS) : Ginkgo.....	59
Rapport de visite (sous-commission RHU) : Service des relations humaines	63
Rapport de visite (sous-commission SCU) : la Bottolière	66
Rapport de visite (sous-commission SYS) : Service des systèmes d’information	70
Rapport de visite (sous-commission TRA) : déchetterie à l’avenue Reller	72
Conclusion	74
Vœux de la Commission de gestion : exercice 2023	75

Mot du président

La rédaction de ce rapport a été longue. En revanche, mon année de présidence est passée rapidement. Les commissaires ont fait preuve d'une grande autonomie, ont fourni un travail de qualité et m'ont rendu les documents que je leur demandais dans les délais. J'ai toujours souhaité intégrer la Commission de gestion. Toutefois, je ne pensais pas l'intégrer directement en tant que président et l'expérience a parfois été chaotique. Les commissaires se sont heureusement débrouillés pour rendre mon année de présidence non seulement instructive, mais aussi agréable.

Le calendrier des rencontres avec la Municipalité et les services a parfois été l'objet de tensions, mais de telles embûches sont inévitables quand autant de personnes doivent collaborer et s'asseoir autour de la même table. Je souhaite sincèrement à tous les futurs présidents de la Commission de gestion de travailler avec une équipe aussi bonne et sympathique que la mienne.

Je remercie tous les commissaires, en particulier Mme Dohr qui s'est parfois substituée à mon agenda et M. Toluoso qui m'a épaulé lors des corrections, l'administration communale pour le travail qu'elle a accompli, Mme Perrin qui a toujours accédé à nos demandes souvent contradictoires et Mme Hunacek qui a veillé à ce que nous ne mourions pas de faim.

Vevey, le 11 mai 2024

Guillaume Pilloud



Président de la Commission de gestion

Liste des abréviations courantes

ACC	Service accueil et population
ANI	Bureau de l'animation – jeunesse
APG	Allocations perte de gain
BAT	Service des bâtiments, gérance et énergie
CIP	Caisse intercommunale de pensions
CITS	Commission intercommunale de la taxe de séjour
CoGest	Commission de gestion
COS	Service de la cohésion sociale
DGAIC	Direction générale des affaires institutionnelles et des communes
DGEJ	Direction générale de l'enfance et de la jeunesse
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DUR	Bureau de la durabilité
ECO	Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes
EVAM	Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants
FAM	Service de la famille, de l'éducation et du sport
FORJAD	Formation pour les jeunes adultes en difficulté
FIN	Service des finances
LPD	<i>Loi sur la protection des données</i>
LPrD	<i>Loi vaudoise sur la protection des données</i>
MJV	Musée Jenisch Vevey
MSST	Appel à des médecins et autres spécialistes de la sécurité au travail
MVR	Transports Montreux Vevey Riviera SA
MVT	Montreux-Vevey Tourisme
NPIV	Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise
RHU	Service des relations humaines
SAI	Service des affaires intercommunales
SCU	Service de la culture
SMU	Secrétariat municipal
SIC	Société Industrielle et Commerciale de Vevey et environs
SYS	Service des systèmes d'information
TRA	Service des travaux publics, espaces verts et entretien
UAP	Unité d'accueil parascolaire
UAPE	Unité d'accueil parascolaire des écoliers
URB	Service de l'urbanisme et de la mobilité

Installation et organisation de la Commission de gestion

Mme présidente du Conseil communal installe la Commission de gestion chargée de l'exercice 2023. Mme Berrocal rappelle brièvement la mission de la CoGest. Elle assure les membres de la CoGest qu'elle leur accorde toute sa confiance et leur souhaite bonne chance dans leurs différentes entreprises.

M. Guillaume Pilloud est élu président de la Commission de gestion chargée de l'exercice 2023 à l'unanimité.

Les membres de la CoGest sont :

M. Alexandre Beausire (PLR), M. Dominique Besson (PS), M. Olivier Bovay (PLR), M. Pierre Butty (PS), M. Olivier Cornu (PLR), Mme Sarah Dohr (Vevey Libre), Mme Hélène Gandar (da.), Mme Joëlle Minacci (da.), M. Guillaume Pilloud (UDC), Mme Karine Römer (En Avant Vevey !), M. Clément Toluoso (da.), M. Mattia Vidoz (Le Centre – Vert'Libéraux), Mme Jennyfer Vincent (Les Vert·e·s)

Les membres suppléants de la CoGest sont :

M. Aurélien Ballif (da.), M. Stéphane Baudin (PLR), Mme Yvette Bonjour (UDC), Mme Marie-Anna Carteron (Vevey Libre), Mme Maria Antonietta De Stefanis (PS), Mme Marianne Ghorayeb (En Avant Vevey !), Mme Sophie Métraux (Les Vert·e·s), M. Eric Oguey (Vevey Libre), M. Martino Rizzello (Le Centre – Vert'Libéraux), M. Jacques Sauvonnnet (PLR)

Les *Règles de fonctionnement de la Commission de gestion chargée de l'exercice 2023* sont acceptées à l'unanimité.

M. Pilloud souhaite que les sous-rapports respectent les principes de la conception universelle. Il introduit deux nouveautés qui sont accueillies favorablement. Premièrement, afin de ne préteriter ni les allophones ni les personnes souffrant de dyslexie, il déconseille l'usage de l'écriture inclusive. Deuxièmement, afin de visibiliser les femmes, il propose qu'une partie des sous-rapports soit rédigée au féminin plutôt qu'au masculin.

L'ensemble des commissaires accepte de se plier à ces normes d'écriture.

La Commission de gestion s'organise comme suit :

Sous-commission	Président-rapporteur
Bureau de l'animation – jeunesse	Alexandre Beausire
Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes	Pierre Butty
Bureau de la durabilité	Pierre Butty
Musée Jenisch Vevey	Joëlle Minacci
Secrétariat municipal	Jennyfer Vincent
Service accueil et population	Dominique Besson
Service de l'urbanisme et de la mobilité	Sarah Dohr
Service de la cohésion sociale	Joëlle Minacci
Service de la culture	Joëlle Minacci
Service de la famille, de l'éducation et du sport	Karine Römer
Service des affaires intercommunales	Hélène Gandar
Service des bâtiments, gérance et énergie	Clément Toluoso
Service des finances	Hélène Gandar
Service des relations humaines	Dominique Besson
Service des systèmes d'information	Sarah Dohr
Service des travaux publics, espaces verts et entretien	Clément Toluoso
Comptes	Sarah Dohr
Vœux	Pierre Butty

Vevey, le 11 mai 2024

Au nom de la Commission de gestion

Guillaume Pilloud



Président de la Commission de gestion

Rapport de lecture : Bureau de l'animation – jeunesse

Pour la Municipalité et les services : Mme Laurie Willommet (municipale), Mme Céline Beetschen (déléguée responsable ad interim du Bureau de l'animation - jeunesse)

Présentation

Mme Willommet souligne que le gros événement du Bureau de l'animation – jeunesse a été le déménagement dans ses nouveaux locaux à la Pomme d'Or. Le déménagement est intervenu à un bon moment et a donné un souffle d'air au Bureau de l'animation – jeunesse dans l'organisation, la gestion et la planification de tous ses événements.

Organisation

Les civilistes peuvent être affectés à court ou à long terme, selon les spécificités des projets et manifestations qui sont à venir. En ce qui concerne la moyenne d'âge des auxiliaires, la commune n'engage personne en dessous de 18 ans. Le Bureau de l'animation – jeunesse se retrouve souvent avec des jeunes de 18 ans qui connaissent déjà bien son organisation. Ensuite, il y a des jeunes de 25 à 35 ans. Les plus âgés ont souvent suivi une formation J+S. Le poste de secrétaire (0,5 EPT) effectue un gros travail de gestion RH à cause des engagements des auxiliaires. Le lien avec toutes les associations et l'organisation du festival Animai sont des tâches administratives conséquentes. Il n'est pas pertinent de reproduire la liste de tous partenaires travaillant avec le Bureau de l'animation – jeunesse. Elle serait en effet trop volumineuse.

Faits marquants

L'espace des nouveaux locaux, particulièrement le rez-de-chaussée, est principalement dédié au stockage et à la gestion des activités. Cette surface peut également servir de lieu d'accueil et d'activités pour les jeunes. Le Bureau de l'animation – jeunesse réfléchit actuellement à la manière la plus appropriée d'utiliser ses nouveaux locaux. Cette réflexion tient compte de leur superficie en mètres carrés.

Activités emblématiques

Animai

Animai est un festival dont l'organisation est très condensée. Elle demande un pilotage précis entre les différents partenaires et associations. Avec les années, le festival s'est recentré et compte maintenant plus de plages horaires pour les familles.

Animanbule

Chaque année, une réflexion est menée sur les quartiers à visiter avec la charrette. Des tests ont été réalisés afin de déterminer les emplacements adéquats. Il ressort de ces tests que certains espaces publics sont plus propices que d'autres à la participation des habitants. C'est un travail qui se construit sur la durée et dont le but est de mieux approcher les familles et les habitants des quartiers veveysans. Les déplacements de la charrette dans les différents quartiers commencent au mois d'avril et se terminent au mois d'octobre. La charrette fait environ deux sorties par semaine. Pour la durée de chaque saison, il existe un fil conducteur thématique. Les thèmes sont actuellement organisés dans des caisses mobiles en fonction des déplacements.

Open Sport

L'affluence augmente. En revanche, il y a peu de jeunes de 25 ans. Pour rappel, les jeunes présents ont peu de possibilités de faire du sport pendant l'hiver. Open Sport facilite l'aspect physique ainsi que le côté social. Le Bureau de l'animation – jeunesse est ouvert à toute proposition émanant d'une association sportive qui viserait à créer une synergie, dans le respect des capacités organisationnelles dont il dispose. Selon les quartiers et les caractéristiques démographiques de la population de Vevey, l'accessibilité au sport pour les filles est un enjeu qui mérite réflexion.

Il est important pour le Bureau de l'animation – jeunesse de garder un œil sur les mouvements sociaux et de bien comprendre les besoins de chacun.

Cabines téléphoniques

La sous-commission exprime le souhait d'avoir des photographies plus représentatives du travail accompli dans le rapport du Bureau de l'animation – jeunesse. Concernant la possibilité d'afficher un projet dans une cabine, le Bureau de l'animation – jeunesse privilégie les jeunes artistes de la région et leur laisse la possibilité de venir frapper à sa porte pour discuter de leurs projets.

@Août

Par ailleurs, en 2023, @Août a été planifié par cinq communes de la Riviera pendant la dernière semaine des vacances estivales. Selon les organisateurs, il y a chaque année un manque d'activités juste avant la rentrée des classes. L'animation est partout la même, mais les animateurs se déplacent dans différents lieux afin de varier l'exercice.

Commission municipale de la jeunesse

Le projet de créer une Commission des jeunes (moyenne d'âge 15-18 ans) a été présenté lors d'une séance de la Commission municipale de la jeunesse. Le lancement officiel du Parlement des jeunes s'est fait dans le cadre de la Journée Internationale de la Démocratie en septembre 2023. Au moment de la rédaction de ce rapport, ces jeunes sont une petite dizaine.

Le Bureau de l'animation – jeunesse, le Service de la cohésion sociale et le Service de la famille, de l'éducation et du sport ont décidé de mettre en place l'étude initiée par Unisanté. Cette étude est en lien avec la jeunesse et a pour objectif d'évaluer les besoins et les manques de la jeunesse veveysanne en matière d'activités. Cette procédure a pour but de penser et de mettre en place des programmes d'activités ciblés pour les jeunes de Vevey. Le Service de la cohésion sociale et Ginkgo, qui s'occupent de la gestion de la jeunesse, ne participent pas à la démarche.

Vevey, le 18 avril 2024

Au nom de la sous-commission

Alexandre Beausire

Président-rapporteur

Rapport de lecture : Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes

Pour la Municipalité et les services : M. Vincent Imhof (municipal), Mme Sophie Reymond (responsable du Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes)

Présentation

M. le municipal rappelle que le Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes est tout petit et fait beaucoup de choses pour l'effectif dont il dispose. M. le municipal et ses collaborateurs sont a priori ouverts à toute nouvelle discussion portant sur des sujets qui concernent le Bureau. Cependant, ces discussions sont souvent chronophages et leurs résultats concrets ne sont pas toujours évidents. Ce constat vaut également pour les demandes émanant de l'administration : des demandes sont régulièrement adressées à ECO, mais le Bureau, faute de moyens et de temps, ne peut pas toujours y répondre.

Faits marquants

Les relations entre la SIC et la Ville sont constantes quoique parfois un peu mouvementées. Les principaux points de frictions concernent les horaires d'ouverture des magasins en fin d'année et la suite qu'il faut donner aux bons BienWenue. En automne 2023, la SIC a réalisé un sondage auprès des commerçants. L'avis des clients n'a pas été demandé. Il serait intéressant d'interroger les clients, mais une telle démarche n'est pas du ressort de la SIC qui représente les commerçants. Le Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes pourrait réaliser un sondage auprès des clients, mais une telle entreprise serait complexe.

La redynamisation des jumelages, dont l'avenir est incertain, est ensuite abordée. Il y a quelques années, des classes étaient échangées. Aujourd'hui, ces échanges ne se font plus. Le jumelage Vevey-Müllheim a fêté ses 25 ans à la fin du mois de septembre 2023 : près de 100 personnes étaient présentes à Vevey pour l'événement. Un seul municipal était présent lors de la soirée de gala, ce qui est regrettable. Nous rappelons que le rapport des deux sociétés de jumelages se trouve dans le chapitre Secrétariat municipal du rapport de gestion de la Municipalité.

Économie et tourisme

Le règlement de la CITS, approuvé en 2022, est entré en vigueur en 2023. Le budget consécutif à ce règlement a fait l'objet d'un grand travail en 2023. La Ville gère maintenant **elle-même** l'argent de la taxe de séjour **qui concerne les manifestations sur son territoire**, dont le total se monte à CHF 26'500.-. M. le municipal indique que les événements qui touchaient précédemment des subventions continuent de toucher ces subventions. Leur interlocuteur a simplement changé : ils s'adressent maintenant au Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes plutôt qu'à MVT. À l'avenir, toutes les demandes relatives à de nouveaux événements seront adressées au Bureau.

Le soutien au commerce local revêtira la forme d'une application et/ou d'une carte. Les détails sont encore flous.

Le point d'information MVT de la gare sera abandonné dès que les travaux de la Grenette seront terminés.

Les rencontres amicales entre Vevey et Colledimezzo sont filmées. Ces vidéos ne sont malheureusement pas accessibles sur le site de la Ville. Le Bureau étudiera la possibilité de les mettre en ligne.

Les Vignes de Vevey

Dans le cadre de la nouvelle stratégie décidée en 2022, une nouvelle identité visuelle a été créée. Les étiquettes, le logo et la limonade La Baigneuse, dont les membres du Conseil communal bénéficient régulièrement, donnent satisfaction.

Les problèmes relatifs au terrain du domaine des Allours sont apparus après les épisodes de sécheresse qui ont marqué les deux dernières années. Ces problèmes sont anciens et remontent apparemment à la construction de l'autoroute. Pour le moment, le terrain est fertilisé, mais le traitement ne suffira peut-être pas.

Vevey, le 17 avril 2024

Au nom de la sous-commission

Pierre Butty

Président-rapporteur

Rapport de lecture : Bureau de la durabilité

Pour la Municipalité et les services : Mme Gabriela Kämpf (municipale), Mme Jessica Ruedin (déléguée à la durabilité)

Présentation

Mme la municipale souligne que 2023 a été la première année durant laquelle le Bureau a fonctionné après la mise en action du Plan Climat, ce qui lui a permis de suivre son application par les différents services. Le Bureau a également poursuivi sa fonction de service transversal pour le Conseil et la formation interne et externe, ainsi que son rôle de veille. En 2023, il s'est concentré sur la construction durable (conférence) et la réduction des déchets (actions publiques). Par ailleurs, le Bureau travaille sur une stratégie de la durabilité qui sera discutée dans le rapport de gestion de l'année prochaine.

Mme Kämpf revient également certains éléments du rapport, comme les achats responsables qui sont un véritable défi et qui ne se mettent pas en place aussi rapidement que le Bureau l'avait imaginé. Elle rappelle aussi que le meilleur achat est celui qui n'est pas réalisé ; il est plus écologique et souhaitable de réutiliser le matériel existant. Elle mentionne un autre point sensible : la mobilité partagée et les véhicules Mobility.

Mme Ruedin indique que sa fonction officielle est responsable de bureau et déléguée à la durabilité. Le premier terme est plutôt interne et spécifique à la hiérarchie administrative, le second est plutôt public.

Organisation

En 2023, le Bureau a connu de nombreux changements, notamment un congé maternité, le départ d'une chargée de projet et le roulement habituel des stagiaires (deux fois six mois). Ces changements ont été l'occasion de repenser un peu l'équipe et d'aboutir à une formule stable et cohérente. La formule des stages de six mois sera d'ailleurs abandonnée dès 2024 au profit d'un stage unique d'une année, comme premier emploi, ce qui favorisera le suivi à plus long terme des dossiers et plus globalement le professionnalisme de l'équipe.

Faits marquants

Un chapitre entier est consacré au Plan Climat et à son suivi.

Quant à la vaisselle durable, elle se trouve dans la partie consacrée à la gestion des déchets. Mme Ruedin mentionne ici que la vaisselle durable sera imposée dans toutes les manifestations à partir du 1^{er} janvier 2026. Elle précise que certaines dérogations seront accordées en fonction du nombre de personnes et du type de manifestation, par exemple pour les Marchés folkloriques qui vivent de la vente de verres.

Il est envisageable d'étendre cet usage de la vaisselle durable aux restaurants de Vevey. La démarche est cependant compliquée puisqu'elle touche le domaine strictement privé. Dans le rapport de la CoGest de l'année dernière, une suggestion avait déjà été faite dans ce sens et proposait des verres communs que les clients emporteraient d'un restaurant à l'autre, plutôt que fournir, comme cela se fait surtout sur les terrasses, des

verres en plastiques jetables qui génèrent beaucoup de déchets dans les rues. Elle est rediscutée cette année, mais les contraintes sont également répétées. Une question se pose aussi vis-à-vis des aliments et boissons vendus à l'emporter lors des marchés : une réflexion mérite d'être faite avec les marchands pour diminuer les emballages jetables fournis, en favorisant par exemple les emballages réutilisables.

Publics-cibles et collaboration

Le soutien financier mentionné pour la société civile concerne par exemple des projets citoyens.

Pour l'administration communale, le Bureau de la durabilité intervient au sein de la Commission municipale sur l'égalité des genres car les objectifs de développement durable défendus par le Bureau impliquent des questions de cohésion sociale et d'égalité des genres. C'est donc à ce titre que le Bureau intervient.

Plan Climat

Le sujet revient logiquement plusieurs fois dans le rapport puisqu'une des tâches principales du Bureau est de suivre l'application du Plan Climat. Un rapport de 30 pages, daté de novembre 2023, peut d'ailleurs être consulté sur le site de Vevey et précise les détails des mesures prises et quelques résultats déjà obtenus (www.vevey.ch/plan-climat).

Le tableau de comparaison du statut des mesures entre 2022 et 2023 mentionne des mesures abandonnées. En réalité, ces mesures ont plutôt été précisées. Par exemple, une mesure prévoyant qu'il fallait encourager les pratiques de durabilité dans les musées était trop vague. Elle a été fractionnée pour être plus concrète et applicable réellement. D'autres ont été ajoutées, comme celle d'interdire l'atterrissage des hélicoptères sur le territoire communal.

Cela montre d'ailleurs que le Plan Climat est un objet évolutif : ce qui a été dit et imprimé en 2022 a déjà été adapté en 2023 et le sera encore les prochaines années, ceci afin de bénéficier des expériences faites par d'autres acteurs (communes, etc.), introduire de nouvelles idées et renoncer à des mesures inapplicables. L'objectif est d'améliorer le Plan Climat au fil du temps. Sur le plan communal, ces mesures sont prises en coordination avec les services, au moins une fois par année, par l'intermédiaire de leurs responsables et des spécialistes dans chaque secteur.

Administration exemplaire

Bien qu'il soit reconnu au niveau national, l'outil d'évaluation de la durabilité des projets Boussole21 est encore en phase de test. Le Bureau considère qu'il ne correspond pas complètement aux objectifs actuels du développement durable. Il est ainsi retravaillé dans trois cantons (Vaud, Valais et Fribourg) et Vevey fait partie du groupe de travail vaudois pour la nouvelle version. Vevey est une ville pilote pour les quatorze communes qui utiliseront cet outil d'évaluation.

À propos du plan de mobilité, il est dit que la restriction des critères d'octroi de la subvention a amené une baisse de plus de 16 % des bénéficiaires des mesures incitatives. Cette restriction est due à des précisions dans les critères. Par exemple, l'attribution d'une subvention pour les chaussures de marche n'était pas bien cadrée et

a été revues. Par ailleurs, la possibilité de bénéficier d'une subvention a été communiquée par courriel en 2023 et non par lettre comme en 2022. Cette nouvelle manière de communiquer a peut-être touché moins de monde (messages non lus, etc.).

Fond pour l'énergie et le développement durable

Pour rappel, l'ensemble des subventions communales que permet ce fonds est disponible en ligne sur le site de la Ville : www.vevey.ch/vivre-vevey/durabilite-et-energie/subventions-communales.

Mobilité

Des précisions sur l'utilisation du service Dring Dring en 2023 sont fournies par courriel le lendemain de la commission :

- 294 ménages ont commandé des bons Dring Dring.
- 82 % de ces ménages n'ont commandé que 13 bons (sur un maximum de 52). 13 % ont en commandé 26. Seulement 5 % ont en demandé plus de 26 et montrent donc une utilisation très régulière du service.
- 60 % des utilisateurs ont passé l'âge de la retraite.
- 78 % des livraisons effectuées depuis un commerce veveysan étaient à destination de Vevey. 10 % étaient à destination de La Tour-de-Peilz, 6 % de Corsier et 6 % de Corseaux.
- 59 % des livraisons se sont faites depuis les grandes surfaces (Coop, Manor, Aldi), 33 % depuis les petits commerces et 8 % via le HUB (marché de Vevey ou groupement de différents commerces).

À propos de la Vélostation de la gare, un commissaire utilisateur fait remarquer qu'une rumeur prétend que la station est toujours pleine. Or, à ses yeux, ce n'est jamais le cas. La Commune ne dispose d'aucune statistique à ce sujet. Une telle statistique est peut-être en main du prestataire Vélocity.

Quant aux vélos épaves, le Bureau rappelle le contenu de la communication C 31/2023 du 20 novembre 2023 intitulée « Gestion des vélos abandonnés sur le domaine public ». Pour rappel, le site www.signalements-riviera.ch permet de signaler les vélos abandonnés sur le domaine public et assure une prise en charge plus rapide par l'ASR qui collabore avec la société coopérative Démarche (www.demarche.ch)

En ce qui concerne Carvelo2go, la durée de location moyenne de 6,2 heures en 2023 est nettement inférieure à celle de 2022 (16 heures). Apparemment, cette baisse est due à une erreur de calcul l'année dernière. Par ailleurs, le service mérite d'être mieux mis en valeur pour qu'il soit plus utilisé.

Ecocitoyenneté

Le site de Vevey s'engage s'appelle www.veveysengage.ch et rapporte toutes les initiatives durables et locales dans la Riviera. Il recense de nombreux liens et vidéos sur ce qui se fait dans la région à ce propos.

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la réduction des déchets, la projection d'un film sur les déchets plastiques a été organisée. Le film a été projeté en

plein air au Jardin du Rivage, mais n'a pas été proposé dans les écoles. Le Bureau a estimé que la sensibilisation à ce sujet dans le milieu scolaire était déjà suffisante. D'autre part, la Ville ne peut pas imposer un programme dans les établissements scolaires.

Enfin, à propos du vœu émis en 2023 qui est la reprise d'un vœu déjà émis en 2022, la situation n'a pas évolué : la création d'une ressourcerie et d'un lieu permettant la réparation d'objets est toujours à l'étude. Le Bureau avoue que le projet n'avance pas vite.

Vevey, le 15 mai 2024

Pierre Butty

Président-rapporteur

Rapport de lecture : Musée Jenisch Vevey

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (syndic), Mme Nathalie Chaix (directrice du Musée Jenisch Vevey)

En introduction, M. Luccarini rappelle que le Musée Jenisch Vevey est détaché du Service de la culture depuis novembre 2022. Ce détachement s'inscrit dans le cadre de la procédure d'autonomisation du Musée. La démarche englobe les trois axes principaux du programme de législature : 1) le soin du patrimoine communal, 2) faire de Vevey une ville vivante (lieu de rencontres, de découvertes et d'apprentissages) et 3) faire rayonner Vevey (le Musée est une porte d'entrée pour la Ville).

Mme Chaix explique que le Musée a eu une année 2023 exceptionnelle en termes de rayonnement vers l'extérieur, avec 750 pièces prêtées et une exposition hors les murs qui a navigué entre New York, Paris et Bilbao. Le Musée a prêté des estampes japonaises à la Fondation de l'Hermitage. Mme Chaix revient sur un autre événement marquant : la mise à jour du logiciel de gestion des collections du Musée a nécessité la migration de plus de 50'000 œuvres de l'ancien logiciel vers le nouveau et permettra, d'ici la fin du printemps 2024, de rendre accessibles les œuvres du Musée sur son site internet.

Ressources humaines

Une commissaire remarque que le nombre d'EPT est un peu inférieur à l'année passée. Cette baisse traduit-elle une volonté ou est-elle le fruit du hasard ?

Cette baisse est conjoncturelle. Une personne est en congé maladie de longue durée. Elle n'est plus comptée dans les effectifs, bien que son poste existe encore. Son adjointe, qui la remplace pour le moment, a bénéficié d'une augmentation de salaire de 30 %.

Mise à jour du logiciel de gestion des collections et future mise en ligne des collections

Est-ce que les collections mises en ligne seront accessibles à tout le monde ?

La première étape a été de mettre à jour le logiciel. Les collections seront ensuite mises en ligne. C'est un gros travail d'uniformisation et de vérification. Plusieurs centaines de fiches sont déjà prêtes.

Cette mise en ligne aura-t-elle une influence sur la fréquentation du Musée ?

C'est difficile à prévoir. L'accès virtuel aux collections donnera certainement une plus grande visibilité au Musée. Beaucoup d'œuvres papier requièrent un soin particulier. Malgré les nombreuses expositions temporaires, il n'est pas possible de montrer la totalité des collections du Musée. Grâce à la mise en ligne, tout le monde pourra admirer ces collections sur internet.

Expositions temporaires

Quelle exposition a attiré le plus de monde ?

L'exposition *Gardiens du silence*, au thème rassembleur et d'actualité lié aux arbres, a réuni des œuvres sur différents types de supports et a eu un excellent écho dans la

presse. L'exposition a eu un beau succès et les catalogues sont épuisés. Cette exposition et l'exposition *Ferdinand Hodler. Revoir Valentine* ont été bénéficiaires.

Yoga pour seniors

Cette nouvelle formule a-t-elle eu du succès ?

Le Musée souhaitait développer son offre bien-être. Pour rappel, le Musée Jenisch Vevey a été le premier musée qui a proposé de l'art-thérapie en Suisse. Le cours de yoga a une petite jauge (huit à dix personnes), mais chaque cours affiche complet.

Communication digitale

Qui s'en occupe ?

Une personne engagée à 60 % s'occupe de toute la communication du Musée. La médiatrice culturelle consacre 10 à 15 % de son temps de travail à la communication sur les réseaux sociaux. En tout, la communication occupe environ 0,6 EPT et la médiation culturelle 0,6 EPT.

Collections et restaurations

Comment se passe la restauration ? N'importe qui peut-il amener une œuvre qu'il souhaite faire restaurer ?

Aucun restaurateur n'est engagé au Musée. Le Musée fait appel à des restaurateurs externes. Les restaurateurs sont spécialisés dans différents domaines. Le Musée fait appel à des spécialistes pour les œuvres papier et les peintures. Il ne procède à aucune estimation financière et ne fait en principe pas restaurer les œuvres qui ne lui appartiennent pas. Toutefois, il lui arrive de faire restaurer des œuvres qui ont été déposées chez lui ; dans ce cas, le propriétaire de l'œuvre prend en charge le coût de la restauration.

Combien de restaurations sont-elles faites chaque année ?

Cela dépend du type de restauration. Certaines restaurations coûtent jusqu'à CHF 15'000.-. Lorsque les restaurations sont aussi chères, le Musée cherche des sponsors extérieurs. En 2023, quatorze estampes ont été restaurées pour un coût total de CHF 5'500.-.

Les restaurations sont de différents types. Il peut s'agir de supprimer des taches, d'éliminer des insectes qui mangent le papier ou encore de réparer des déchirures. Le Musée n'imprime aucune estampe. Il n'a ni le matériel ni les compétences pour le faire. Parfois, pendant la Nuit des Musées, des spécialistes sont invités et montrent au public comment les tirages sont imprimés.

Au sujet des restaurations, des ateliers de restaurations existent-ils ?

Le Musée fait appel à trois ateliers, Olivier Maçon à Zurich, Caroline Dick à Genève et un bureau de restaurateurs pour les peintures. Ces personnes travaillent avec le Musée depuis longtemps et connaissent bien ses œuvres. Elles viennent d'abord au Musée pour établir un devis ; le Musée décide ensuite quelles œuvres il souhaite faire restaurer.

En 2023, le dépôt a été rangé. Le Musée a deux dépôts : un pour les œuvres sur papier et les peintures, un autre pour les grands formats ; un atelier se trouve aussi au sous-sol

du Musée. Les rangements ont permis d'évaluer l'état matériel des œuvres. Un inventaire indique quelles œuvres nécessitent une intervention.

Prêt des œuvres 2023

Le prêt est-il gratuit ?

Le prêt est gratuit, mais si le Musée se rend compte que l'œuvre nécessite une restauration, il la fait payer à l'emprunteur. C'est une pratique courante dans le milieu. Le Musée a des contrats de prêt qui stipulent les conditions climatiques dans lesquelles les œuvres doivent être exposées, comment elles doivent être surveillées pendant leur exposition et comment elles doivent être transportées. Il exige que les œuvres soient assurées auprès de son assureur. Les personnes ou les musées qui empruntent couvrent tous ces coûts.

Le Musée Jenisch Vevey est reconnu pour son sérieux et la qualité de son travail. C'est pourquoi il a facilement obtenu qu'on lui prête des œuvres majeures en 2023. Chaque année, le Musée recherche des sponsors et reçoit des dons privés.

Plan de protection des biens culturels

À la suite du workshop suivi par l'équipe du Musée, comment le plan de protection sera-t-il implémenté ?

Le Musée y travaille. M. Jacquot est le spécialiste de la prévention. En cas de catastrophe, le Musée doit être prêt à intervenir de manière anticipée. Il dresse la liste des œuvres qui doivent être sauvées en priorité et la communique aux pompiers. Un plan répartissant les rôles au sein de l'équipe du Musée a été établi. Une signalétique a été créée afin de guider les pompiers à travers tous les étages du Musée. Elle tient compte du type de sinistre : feu, dégât d'eau, etc. Le Musée a été aidé par beaucoup de monde, notamment Thierry Jacquot, qui a dispensé une formation aux employés, l'État de Vaud, la protection civile et M. Verazani, qui est le responsable sécurité au Service des bâtiments, gérance et énergie. Un groupe de travail aide le Musée à mettre en place son plan de crise. Il espère avoir une première version du plan en août 2024. Il y a aussi une caisse contenant du matériel afin d'intervenir rapidement. Le but est de mettre les œuvres en lieu sûr. Des lieux sécurisés ont été prévus.

Ressources de gestion

Dans quelle mesure les expositions sont-elles bénéficiaires ou déficitaires ?

Il faut distinguer les salaires et le coût des expositions. En 2023, le Musée a été bénéficiaire pour toutes les expositions sauf une, dans le cadre de laquelle le déficit s'est chiffré à quelques milliers de francs. Ce déficit a été compensé par les larges bénéfices des autres expositions.

La Ville ne paie qu'une petite partie des coûts des expositions. Le Musée s'engage à trouver des fonds extérieurs pour assurer la totalité des coûts. Une partie est prise sur son budget de fonctionnement. Il y a ensuite les recettes de la billetterie, celles de la boutique et le sponsoring. Tous ces éléments sont portés au bilan. Depuis cinq ans, les expositions sont majoritairement bénéficiaires.

Quels ont été les impacts du processus d'autonomisation ?

Une analyse a été faite quant à la possibilité de créer une structure juridique. En 2023, le Musée a fait des efforts afin de ne créer aucune inquiétude chez ses partenaires et a maintenu une communication transparente. L'étude a pris un peu de temps. Elle sera bientôt publique et un projet sera présenté au Conseil communal.

Après la visite des locaux de l'ancienne prison, des artistes veveysans demandent pourquoi ils n'ont pas la possibilité d'exposer certaines de leurs œuvres au Musée Jenisch.

Mme Chaix comprend la déception de certains artistes. Elle rappelle qu'il faut distinguer les artistes professionnels, qui ont une renommée, et les artistes qui ne sont pas encore professionnels et ne le seront peut-être jamais. Le Musée fait des choix. Certains artistes veveysans, comme Alain Huck, sont exposés. Le Musée demande parfois des œuvres d'artistes de Vevey. Mme Chaix visite les ateliers de tous les artistes à Vevey quand elle est invitée. Certaines créations n'ont pas leur place sur les murs d'un musée professionnel. Il y a des exigences en matière de qualité. Dans le milieu de l'art, l'évaluation esthétique est difficile et donne parfois lieu à des interprétations différentes. Mme Chaix a fait des études d'histoire de l'art et est capable d'évaluer si le travail d'un-e artiste mérite ou non sa place dans un musée. Certaines villes mettent les murs de leurs musées à la disposition des artistes locaux le temps d'un week-end. C'est par exemple le cas de La Tour-de-Peilz. Mme Chaix a été invitée comme jury.

Vevey, le 20 mars 2024

Au nom de la sous-commission

Joëlle Minacci

Présidente-rapportrice

Rapport de lecture : Secrétariat municipal

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (syndic), M. Vincent Imhof (municipal), Mme Gabriela Kämpf (municipale), Mme Alexandra Melchior (municipale), M. Grégoire Halter (secrétaire municipal)

Organigramme de la Municipalité

Une commissaire s'étonne que l'organigramme de la législature n'illustre pas les délégations intercommunales et les associations de communes, par exemple l'ASR et le SIGE, où siègent les membres de la Municipalité. L'organigramme du rapport 2022 était plus complet. Ces informations sont importantes pour les conseillères communales.

M. Halter répond que ces informations figureront dans le prochain rapport.

Votations

Une commissaire constate que Vevey a eu une participation aux votations cantonales inférieure à la moyenne et trouve cela bien dommage.

Jumelage Vevey-Müllheim

Une commissaire rapporte une remarque faite par un membre du comité Vevey-Müllheim. La délégation déplore l'absence de la majorité des membres de la Municipalité de Vevey à l'événement, surtout lors de la soirée de gala. Mme Gabriela Kämpf était la seule municipale présente.

Représentations municipales

Une commissaire demande pourquoi il n'y a pas de représentante de Vevey au Conseil d'administration de Romande Énergie.

M. le syndic répond que le Conseil d'État attribue historiquement un siège au ou à la syndique de Vevey ou de Montreux. Pour cette législature, il a désigné le syndic de Montreux parce que M. Luccarini est déjà membre du conseil d'administration de Holdigaz et qu'il ne peut pas siéger dans deux conseils d'administration différents en délégation du Conseil d'État. Il ajoute que Vevey n'a aucune emprise là-dessus. Vevey et Montreux sont en effet les plus grandes communes actionnaires.

Transports Montreux Vevey Riviera SA

Une commissaire demande si une éventuelle transformation de la SA en une association de Communes est envisagée. M. le syndic explique qu'une telle transformation serait compliquée et qu'elle n'est pour l'heure pas envisagée.

Holdigaz

Une commissaire s'interroge sur la hausse des ventes de gaz en 2022. M. le syndic explique que cette augmentation est liée à la crise énergétique actuelle.

Fondation Vevey Ville d'images

Une commissaire s'inquiète du niveau assez bas des salaires de certains employés auxiliaires de la Fondation Vevey Ville d'images. Pour rappel, la question salariale a déjà

fait l'objet de discussions dans le cadre du rapport 2022 parce que la Ville de Vevey verse chaque année des subventions importantes à la Fondation.

M. Luccarini, qui est président du conseil de la Fondation, souligne que la Fondation est d'ordre privé et qu'il est souhaitable que les employés s'adressent directement à elle en tant qu'employeur plutôt qu'à la Ville de Vevey. Il ajoute que les bénévoles bénéficient de défraiements de transports et de repas.

Fondation Comtesse Andrée d'Etchegoyen

Une commissaire s'interroge sur l'augmentation des aides financières attribuées par la Ville à des jeunes. M. le syndic explique que l'attribution se fait selon les critères de la Fondation.

Représentations municipales

Les commissaires et M. le syndic échangent au sujet des interventions des représentants municipaux au sein des organismes intercommunaux. M. le syndic explique le processus de désignation des municipaux et l'importance des lettres de mission qui définissent les prérogatives des délégations dans ces organismes.

La séance se termine par des remerciements adressés à M. Halter et M. Luccarini.

Représentations de M. Imhof

M. le municipal indique qu'il n'y a pas que les quatre points mentionnés dans le rapport du Secrétariat municipal qui le concernent. Outre ce qui est indiqué dans le rapport, il est par exemple membre du Comité de direction de Montreux-Vevey Tourisme, du Comité de direction du SIGE, de GEDERIVIERA et du Conseil de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Il ne pouvait toutefois pas faire un rapport sur chacune de ces activités.

Coopérative des Pléiades

M. le municipal a demandé la création d'un plan quatre saisons pour la station. Pour l'instant, il se heurte à un certain immobilisme. La situation n'est à ses yeux pas acceptable sur le long terme. Le dernier paragraphe du rapport indique par exemple que le forfait famille pour une journée de ski aux Pléiades est tout à fait abordable : cette bonne nouvelle ne vaut cependant que pour les années où il y a de la neige !

Conseil d'administration des VMCV

M. le municipal nous rappelle la structure des VMCV et l'importance de sa composante professionnelle. À cause de la structure des VMCV, les représentants des différentes communes partenaires, qui défendent des intérêts politiques, ne jouent qu'un rôle secondaire au sein de la Direction générale. Ils sont informés, mais n'interviennent pas directement dans les choix stratégiques de la société. M. le municipal considère que c'est mieux ainsi.

Ce point soulève toute une discussion sur la transparence de ces représentations vis-à-vis du Conseil communal et au sujet des informations qu'il reçoit. Certes, le rapport de gestion fournit certaines informations, mais bien souvent, il se contente d'un laconique renvoi aux rapports des différentes instances qui n'est accompagné d'aucune

explication complémentaire. Des interventions au Conseil communal de Vevey ont régulièrement lieu, mais les réponses ne sont pas toujours satisfaisantes.

Un vœu est émis dans ce sens.

Les autres représentations mentionnées dans le rapport, c'est-à-dire Promove et Lavaux Patrimoine Mondial, ne soulèvent aucune question particulière.

Représentations de Mme Kämpf

Concernant ASANTE SANA, une procédure de recrutement a été lancée à la suite du départ de la directrice en octobre 2023. Il y a eu de bonnes candidatures, mais le processus de recrutement prend du temps et le comité n'a pas encore trouvé la personne appropriée.

La participation du Service de la cohésion sociale à l'Initiative des villes pour la politique sociale est-elle nouvelle ?

La participation du Service est en effet nouvelle. Il y a des échanges au sujet du deal de rue, qui prend de l'ampleur dans toutes les villes suisses. D'autres thématiques communales sont également abordées.

Représentations Mme Melchior

La CoGest interroge Mme Melchior au sujet des représentations intercommunales dont elle fait partie.

Où trouver des informations concernant la Fondation du Musée suisse de l'appareil photographique ?

Certaines informations se trouvent sur le site Camera Museum.

Un commissaire demande en quoi consiste la Conférence des villes en matière culturelle.

Mme Roten participe aux séances de commission. Elles ont lieu tous les 18 mois et les responsables politiques sont invités en tant qu'auditeurs et auditrices.

Dans le rapport du SAI, pourquoi n'y a-t-il aucune ligne sur l'ASR ?

Mme Melchior répond que cette absence n'est effectivement pas normale.

La CoGest demande que quelques lignes sur l'ASR soient intégrées dans le rapport définitif.

Mme Melchior revient brièvement sur les deux éléments qui ont marqué l'année 2023 : la nouvelle clé de répartition, qui s'inscrit dans le contexte de la révision générale des statuts, et le projet *Maison de la sécurité publique*. Mme Melchior rappelle que l'ASR n'est pas un service communal. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a décidé de ne pas aborder l'ASR dans son rapport de gestion, mais de simplement faire référence au rapport de gestion de l'ASR. Le rapport de gestion de l'ASR pour 2023 n'était pas disponible lors de la rédaction du rapport de la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey. Un commissaire déplore le manque de communication entre l'ASR et le Conseil communal. C'est la raison pour laquelle la CoGest insiste sur les représentations intercommunales en 2024. Cette dernière remarque motive un vœu de la CoGest.

Vevey, le 28 mars 2024

Au nom de la sous-commission

Jennyfer Vincent

Présidente-rapporteuse

Rapport de lecture : Service accueil et population

Pour la Municipalité et les services : Gabriela Kämpf (municipale), Pascale Bacher (cheffe du Service accueil et population), Raphaël Delessert (chargé de communication), Alain Gisi (préposé à l'Office de la population)

Présentation

Mme la municipale indique que cette entité transversale dans l'administration rassemble de nombreuses fonctions qui bénéficient à la population veveysanne, par exemple les Archives communales, l'Office de la population, le Service de communication et le Centre d'impression. Le Service accueil et population s'occupe également d'organiser les manifestations officielles et répond à certaines questions juridiques internes grâce à Mme Bacher, qui est juriste.

En 2023, le Bureau de l'information et l'Office de la population se sont regroupés, comme cela avait été précédemment annoncé, afin d'offrir un meilleur service au guichet. Le mardi matin, le guichet est fermé et le personnel se consacre à des affaires internes.

Un autre point important est évoqué : l'engagement d'une personne pour le contrôle des appartements vacants, des Airbnb et la gestion de divers points touchant la taxe de séjour. Cet engagement est une collaboration avec le Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes.

Organisation

L'effectif a augmenté par rapport à l'année dernière. Cette augmentation est due à l'engagement de personnel à temps partiel au sein du Service au bénéfice de l'Office de la population, les Archives et l'organisation des manifestations. Il y avait 16,25 EPT en 2023 contre 13,5 en 2022.

Faits marquants

Le regroupement de l'Office de la population et du Bureau de l'information s'est globalement bien passé, mais une personne a eu un peu plus de difficultés à s'y faire.

La collaboratrice engagée à 50 % pour l'organisation des manifestations fonctionne également comme huissière du Conseil communal. Le Service étudie la possibilité d'étendre cette fonction à d'autres manifestations officielles.

Communication

Par rapport aux informations reçues par le Conseil communal, des précisions sont données au sujet de l'avenir de l'affichage dans la ville. Le but est de mieux communiquer avec la population, mieux répartir les lieux d'affichage et diminuer le nombre d'affiches. L'affichage libre est limité aux clous prévus à cet effet. L'affichage est limité pour les manifestations organisées par des associations veveysannes, mais qui ont lieu hors de la ville.

Au sujet des deux écrans géants aux entrées de la ville, le service sert de lien avec la société Frappecom qui gère ces écrans. L'affichage culturel est réservé aux événements qui se déroulent à Vevey.

Autorisation générale de plaider

Ce sujet est du ressort de Mme Bacher qui est juriste ; il relève donc du Service accueil et population.

Bureau des naturalisations

Quelques éclaircissements sont fournis quant à la procédure de naturalisation. Mme Kämpf regrette que la collaboration avec l'ASR s'est terminée en 2022. La fin de cette collaboration ralentit toute la procédure : moins de dossiers ont été traités en 2023 qu'en 2022.

Pour information, la bourgeoisie est accordée à toutes les personnes naturalisées. S'ensuit une discussion sur les conditions qui permettent d'obtenir la bourgeoisie de Vevey, y compris pour les Suisses qui sont originaires d'une autre commune. Il ne faut pas non plus confondre la bourgeoisie accordée par la Ville et l'appartenance à la Société de bourgeoisie de Vevey.

Archives communales

Il est possible de poser des questions via le site internet de la Ville.

Pour information, 109 demandes ont été faites en interne par l'administration communale. Le Service de la communication, qui avait besoin de certaines informations spécifiques pour traiter plusieurs dossiers, y a largement contribué.

Office de la population et Bureau de l'information

L'Office de la population répond aux modifications d'état civil, y compris pour les cas de changements de sexe. Ces dernières demandes prennent un temps considérable parce qu'elles impliquent d'autres services que l'Office de la population de Vevey. L'Office de la population reçoit les informations établies ailleurs.

Concernant l'affectation des logements, pour laquelle une collaboratrice a été engagée à 40 %, les situations sont variées : changements d'affectations, agrandissements non déclarés, Airbnb et autres logements soumis à la taxe de séjour.

Vevey, le 17 avril 2024

Au nom de la sous-commission

Pierre Butty

Rapporteur suppléant

Rapport de lecture : Service de l'urbanisme et de la mobilité

Pour la Municipalité et les services : M. Antoine Dormond (municipal), M. Julien Cainne (chef du Service de l'urbanisme et de la mobilité), Sergio Da Costa (responsable de la police des constructions)

Plans directeurs

Une commissaire félicite et remercie le Service de l'urbanisme et de la mobilité de l'énorme travail qui a été fait dans le cadre du PDCom de Vevey.

Une commissaire remarque qu'il y a un flou autour de Rivelac. Très peu de choses sont communiquées. Le rapport évoque simplement que de nombreuses séances ont eu lieu et qu'un dossier présentant un nouveau PDi (Plan directeur intercommunal) et le PA5 (Projet d'agglomération 5) devaient être déposés au Canton jusqu'au printemps 2024.

Est-il envisageable d'organiser une séance d'information afin de mieux informer les Conseillers communaux au sujet de Rivelac ? M. le municipal explique que l'intention d'organiser une telle séance existe. Le cadre de Rivelac est très contraignant. Chaque mesure prise doit être accompagnée par des ateliers participatifs pour informer la population.

Un projet d'étude d'une voie verte est en cours d'élaboration. Cette voie verte est destinée aux cyclistes et reliera Villeneuve et Lausanne, ainsi que Châtel-St-Denis et La Veyre. Ce projet est discuté avec Promove et Montreux-Vevey Tourisme. Pour ce projet, il n'y a pas d'atelier participatif. Un bureau technique mandaté par Rivelac chapeaute les différents groupes de travail. Il travaille aussi sur le PDi et le PA5.

Quartiers de Plan-dessus, des Crossets et de Gilamont

Une commissaire a une question au sujet des places de parking privées au rond-point de Gilamont qui rétrécissent le passage des piétons sur le trottoir. Est-ce que la Ville pourrait obtenir un droit de passage ?

La réponse M. le municipal est claire : à chaque fois qu'une demande de permis est octroyée, la Ville demande à récupérer des places de parking. Pour cet endroit, qui est une propriété de la SUVA, la Ville a reçu une demande de permis de construire pour surélever le bâtiment. Dès lors, les discussions autour de ces places de parking seront relancées. Néanmoins, cela va prendre du temps.

La commissaire demande ce qui peut être fait dans l'immédiat. En effet, il y a une forte différence de niveau et il est impossible de passer avec une poussette.

M. Da Costa explique que c'est une propriété privée (Gilamont 48), mais prend note de la demande et regardera avec les architectes ce qu'il est possible de faire.

Quartiers Centre, Vieille Ville, Valsainte et La Prairie

Une commissaire soulève le problème des voitures qui se parquent dans la rue de l'Hôtel de Ville alors qu'il n'y aucune place officielle indiquée. Le chef de service dit que le problème est identifié.

Jean-Jacques Rousseau

L'aménagement et la piétonnisation de la rue Jean-Jacques Rousseau ont connu un problème de priorité publique et privée sur deux parcelles. Il fallait convaincre les propriétaires de donner un droit de superficie pour finaliser les travaux. C'est enfin fait et la rue peut être terminée en matière d'aménagement.

Quartier Nord-Est

Une commissaire demande si des mesures d'accompagnement en termes de mobilité sont prévues en vue de la construction de la nouvelle école.

M. le municipal répond que cette thématique va avec la construction de la nouvelle école. Il y aura plus d'enfants, mais il faut admettre que l'avenir est incertain. Il faut certes une mixité de la mobilité, mais une interrogation demeure quant à la façon dont les parents accèderont aux abords de l'école et déposeront leurs enfants.

Des mesures concrètes sur tout le territoire communal

Une commissaire demande si la Commune a intégré la gestion des places de parking pour les deux-roues motorisés à sa vision. Ces places sont souvent enlevées à des points stratégiques pour les bicyclettes et aucune information n'est donnée quant à la compensation de ces places de parking pour les deux-roues motorisés.

Cette demande de la commissaire fait l'objet d'un vœu.

Brochure – autorisation de construire, quelle procédure pour quels travaux ?

Une commissaire aimerait savoir quelle est la procédure quand des entreprises privées, par exemple Swisscom, effectuent des travaux. Est-ce qu'elles prennent contact avec la Ville ?

M. Da Costa répond que le dicastère TRA gère les contacts et les procédures.

Protection du patrimoine

Une commissaire demande si le public a accès aux dossiers qui concernent les travaux sur des bâtiments présentant un intérêt patrimonial.

M. le municipal répond que ces données sont publiques. Dans Cartoriviera, il est possible d'accéder aux notes de la Commune (notes 3 et 4) qui se basent sur les fiches de recensement de 1992. Le recensement communal des bâtiments historiques se fait dans la révision des PA et c'est à ce moment que la Commune peut aller plus loin. La Commune peut demander une réévaluation et peut proposer des mesures pour protéger certains sites. Les monuments historiques sont classés par le Canton (notes 1 et 2). Le Canton est en train de faire une révision totale de son règlement et de ses méthodes.

Constructions

Les antennes 5G restent un sujet d'actualité et une commissaire demande si la Commune prendra des mesures afin de ralentir l'extension de ces antennes. M. le

municipal renvoie les commissaires à la réponse à l'interpellation de M. Ansermet en 2021 (<https://www.vevey.ch/political-documents/theme/2018>).

Révision du plan général d'affectation (PGA)

Une commissaire demande quels dossiers font l'objet une procédure judiciaire.

M. Da Costa répond qu'une modification du terrain a été dénoncée au Préfet. Le propriétaire a petit à petit modifié son terrain. Le dossier est aujourd'hui en cours de régularisation.

Deux permis ont été délivrés en 2008 et 2012 pour la réalisation de travaux sur un bâtiment à la rue du Léman. Les propriétaires ont mélangé les permis. Le dossier est en cours de régularisation.

Concernant le beau jardin qui a été transformé en parking, le permis délivré en 2014 précisait le nombre de places de parking et n'a pas été respecté.

Espace public

Une commissaire relève que certains restaurateurs ont dû enlever les bancs et les pots de fleurs devant leur établissement et d'autres pas. Pourquoi ?

M. le municipal répond qu'il existe un règlement communal exigeant que l'espace public occupé soit loué (les m² sont taxés). Tout dépôt sur la voie publique est concerné et taxé. La Police du commerce (PolCom) applique le règlement et surveille sa bonne application. Le Conseil communal peut changer le règlement à tout moment.

Une autre commissaire demande ce que fait la Police du commerce quand des restaurateurs ne respectent pas le règlement. La taille de certaines haies est donnée en exemple (la taille acceptable est de 1,1 m).

La réponse est que la Commune intervient à ce sujet, mais qu'il est compliqué de tout surveiller et contrôler.

Une autre commissaire demande si les terrasses des restaurants à la rue du Conseil sont aux normes et si elles sont autorisées.

M. le municipal répond que oui. La rue du Conseil est limitée à 20 km/h et, à terme, elle sera piétonnisée. Aujourd'hui, le piéton est déjà priorisé et il ne devrait pas y avoir de problème majeur. De plus, la signalétique de la Vieille Ville est en cours de révision et d'harmonisation. Le projet permettra une meilleure compréhension de cette espace, dont la rue du Conseil fait partie.

Une commissaire relève les nuisances sonores qu'engendrent les restaurants sur les quais. Est-ce que le bruit est réglementé et si oui, dans quelle mesure ?

La réponse est que la Police du commerce cantonale a voulu harmoniser les ouvertures des restaurants, mais que le projet n'a pas abouti. Aujourd'hui, les restaurateurs demandent un permis afin d'ouvrir plus tard. Le règlement de la Ville autorise l'ouverture des terrasses sur les quais et la place du Marché jusqu'à minuit. La diffusion de musique est interdite sur les terrasses.

Une commissaire demande ce qui a été fait concernant le vœu numéro 8 de l'année dernière. La CoGest souhaitait qu'un aménagement provisoire autour du Collège de la

Veveyse soit envisagé et que la Ville n'attende pas la réalisation des projets du Service de l'urbanisme et de la mobilité.

M. Cainne admet qu'il ne s'en est pas occupé. Il prend note de la demande et fera le nécessaire pour étudier la possibilité de sécuriser les abords du Collège de la Veveyse au moyen d'une nouvelle signalisation et de ralentisseurs.

Une commissaire demande s'il est possible que le Service produise le décompte financier d'un préavis terminé. Dans les communes voisines, une communication de la Municipalité est faite dès qu'un préavis est terminé. Le budget voté, l'argent dépensé, les éventuelles subventions et leur montant s'y trouvent systématiquement. De telles communications amélioreraient non seulement le suivi des préavis, mais augmenteraient la transparence des dicastères vis-à-vis du Conseil.

M. le municipal répond que c'est possible, mais que la démarche doit être coordonnée avec le Service des finances.

Vevey, le 18 avril 2024

Au nom de la sous-commission

Sarah Dohr

Présidente-rapporteuse

Rapport de lecture : Service de la cohésion sociale

Pour la Municipalité et les services : Pour le service : Mme Gabriela Kämpf (municipale), Mme Christyl Vasserot (cheffe du Service de la cohésion sociale)

Introduction

Mme Kämpf explique que le Service de la cohésion sociale progresse dans la mise en œuvre de sa restructuration. Sa mission a été clarifiée et des axes stratégiques ont été définis autour du vivre ensemble. L'aide sociale est du ressort du Canton depuis 2015. Le Service évalue actuellement ses prestations et regarde si elles ont un sens. Un changement important est qu'une proposition municipale a chargé le Service de définir des axes stratégiques afin de traiter le deal de rue sous l'angle de la cohésion sociale et de la coordination des acteurs. Le Service est aussi porteur d'une politique d'inclusivité qui n'est plus sectorielle, mais transversale. Cette politique s'adapte aux évolutions sociétales. Le service joue aussi le rôle de conseil interne à la Ville. Le Service de la cohésion sociale ne comprend ni le Secteur école ni le Secteur famille, contrairement à ce qui se fait dans d'autres communes. Il doit consolider le travail transversal avec les autres services.

Mme Vasserot revient sur les événements marquants de l'année. Elle aborde la Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie du 17 mai et réitère sa volonté de créer une politique sur ce sujet. Elle évoque le féminicide de l'avenue Général-Guisan. Deux citoyennes ont approché le service. La rencontre a abouti à l'organisation conjointe d'une demi-journée de réflexion sur les violences faites aux femmes. Un collaborateur a travaillé avec les deux citoyennes afin d'établir des axes stratégiques. L'expérience du Novembre des Femmes a été renouvelée et étoffée par rapport à l'année 2022. La Fête des voisins, la Soupe de Noël et le travail quotidien de Ginkgo sont également évoqués. Le travail autour du deal de rue a pris un temps considérable en 2023. Mme Vasserot indique que de telles choses prennent du temps, mais que le but est aussi que chacun puisse trouver sa place. Le Service de la cohésion sociale ne mène aucune action seul. Le projet *Riviera pour vous* a questionné le Service sur ses propres prestations. Il souhaite éviter les doublons. La question de l'espace public a pris une grande ampleur. Le Service souhaite renforcer les liens qui se créent.

Présentation

Est-ce qu'il existe une action proactive afin d'inciter les gens à recourir aux prestations du Service de la cohésion sociale ? Une commissaire estime qu'il est difficile d'atteindre les gens.

Depuis longtemps, le Service reçoit les gens et lutte ainsi de manière indirecte contre le non-recours. C'est souvent par le biais du logement qu'il rencontre les gens. Il est en contact régulier avec la population sur le terrain, par exemple dans le cadre de la Soupe de Noël. Le Service ne va pas vers les gens, mais il offre des prestations et propose des activités. Le projet *Riviera pour vous* à la rue des Moulins est intéressant parce que les gens sont accompagnés. Le Service est préoccupé par les gens qui sont isolés. C'est un défi pour Mme Vasserot et elle aimerait développer cet axe afin d'être plus proactive.

Aurons-nous un retour sur la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes ?

Oui, la Municipalité recevra une note la semaine prochaine.

La plateforme précarité a été externalisée. Pouvons-nous avoir un retour ?

L'externalisation permet de voir ce qui se fait ailleurs dans le Canton. Aujourd'hui, le Service travaille afin de faire évoluer la plateforme. Il souhaite continuer avec cette plateforme et faire plus qu'échanger des informations. La plateforme a cependant recueilli des avis mitigés.

Concernant l'Aide Individuelle au Logement, pourquoi certains dossiers sont-ils refusés ?

Les critères définis par le Canton sont très stricts et ne reflètent pas la réalité sociale. Les gens qui ont besoin de ces aides complémentaires ne satisfont pas les critères du Canton. Pour l'instant, le Canton ne souhaite pas revoir ses critères d'attribution et suggère que la Commune prenne en charge une partie des prestations.

Pourquoi aucune publication sur la politique du logement et de l'habitat n'est-elle parue en 2023 ?

La publication est imminente. Elle doit s'ancrer dans le travail avec le Service de l'urbanisme et de la mobilité et le Service des bâtiments, gestion et énergie. La publication a pris du retard parce que le Service de la cohésion sociale travaille toujours dans l'urgence.

Concernant l'EVAM, deux nouveaux établissements ont ouvert au Samaritain et à la Providence. Est-ce que d'autres nouveaux bâtiments sont prévus ?

Actuellement, il y en a quatre : la Fontanelle, la Providence, Reller et Général-Guisan.

Concernant la Fête des voisins, pourquoi est-ce que Vevey ne veut plus assumer la coordination avec les communes voisines ?

Chaque ville veut faire comme elle l'entend.

Est-il envisageable de mettre en ligne un planning de l'utilisation des maisons de quartier ? Cela permettrait de savoir si les salles sont libres.

Le Service de la cohésion sociale y travaille, mais n'a pas encore trouvé le bon système.

Les animations pour les enfants sont un succès. Le personnel engagé pour l'animation est-il fixe ou auxiliaire ?

Le personnel est auxiliaire. Il est notamment composé d'étudiants en travail social.

Il y avait auparavant une salle informatique à la villa Métisse. Est-ce qu'elle existe toujours ?

Il y a toujours des ordinateurs, mais les cours sont donnés ailleurs. Les smartphones ont eu raison des cybercafés. Les besoins et les usages évoluent.

Pourquoi la boîte d'échange de la Rue de l'Union a-t-elle été enlevée ?

La boîte d'échange a été enlevée par un propriétaire privé. Le concept n'est pas abandonné, mais la question des espaces autogérés sur le domaine public est compliquée. Aucune association ne s'occupait de cette boîte. Le projet de ressourcerie centraliserait le système des boîtes d'échange. Les événements de troc sont plus efficaces.

Pourquoi la fréquentation de la croisière annuelle des seniors a-t-elle baissé ?

La croisière a connu un succès extraordinaire en 2022 grâce à la fin du confinement.

Une commissaire salue la mise en œuvre du plan canicule, le suivi et la relance. Est-ce que les autres villes font la même chose ?

Mme Vasserot ne sait pas.

En 2023, la CoGest a émis un vœu au sujet du Hublot. Comment la situation a-t-elle évolué ?

Le Hublot s'est installé à l'avenue de Corsier après des problèmes de punaises de lit. Le nombre de lits est le même. Il a fallu assurer la transition et le service a beaucoup soutenu Caritas dans le cadre de ce déménagement. Il s'agit toutefois d'une mesure transitoire : le Hublot ne pourra pas rester à l'avenue de Corsier plus de 2 ans.

Toujours sur le sujet du Hublot, est-ce que les discussions sur l'accueil de jour sont toujours d'actualité ?

La priorité a été mise sur l'hébergement et il a fallu faire face à plusieurs urgences. Les responsables ont changé, mais l'achat de la rue des Moulins permettra de développer des prestations. Il existe toujours une permanence sociale à l'Avenir et la Fondation AACTS pour l'accueil de jour. Le Canton reste l'interlocuteur principal. Le Service de la cohésion sociale a fait beaucoup de coordination, d'accompagnement, de soutien et de facilitation. Comme le Canton est impliqué, il faut faire un gros travail de coordination et négocier pour savoir qui paie quoi.

Toujours sur le sujet du Hublot, est-ce que le nombre de lits est suffisant ?

Les besoins sont difficiles à évaluer. Répondre à cette question demande un gros travail de coordination. Certaines personnes restent à l'extérieur. Elles demandent le plan grand froid, mais ne se rendent pas dans le lieu qui leur est indiqué. On ne sait pas combien de personnes sont à la rue ni comment elles sont arrivées dans cette situation. Les gens qui vont à Caritas sont notamment des personnes qui travaillent dans les vignes, le maraîchage et la restauration. Ces personnes n'ont pas accès au logement.

Vevey, le 16 avril 2024

Au nom de la sous-commission

Joëlle Minacci

Présidente-rapporteuse

Rapport de lecture : Service de la culture

Pour la Municipalité et les services : Mme Alexandra Melchior (municipale), Mme Fanny Abbott (directrice du Musée historique de Vevey), M. Yan Buchs (directeur de la Bibliothèque municipale de Vevey), Mme Pauline Martin (directrice du Musée suisse de l'appareil photographique), Mme Cécile Roten (cheffe du Service de la culture)

Introduction

L'année 2023 a été marquée par le départ à la retraite de M. Debraine qui dirigeait le Musée suisse de l'appareil photographique et de Mme Françoise Lambert qui dirigeait le Musée historique. Ce sont maintenant Mme Pauline Martin qui dirige le Musée suisse de l'appareil photographique et Mme Fanny Abbott qui dirige le Musée historique de Vevey. Le Service de la culture a par ailleurs déménagé à la rue du Conseil 8. L'année a aussi été marquée par la réouverture du CLABO après une remise aux normes et le lancement de l'appel à projets pour les abribus.

Affaires culturelles

En introduction, Mme Roten explique que le processus de recrutement pour la direction du Musée suisse de l'appareil photographique a été long et complexe. Il s'est terminé par l'engagement de Mme Pauline Martin. Le Service de la culture est ravi de cet engagement qui montre que le Musée est reconnu. Mme Martin a en effet travaillé dans plusieurs institutions importantes. Le Service est également très satisfait de l'engagement de Mme Abbott, dont la candidature était excellente. Des changements ont eu lieu au sein du Service et une nouvelle chargée de projet a été engagée. La chargée de communication est partie et il a fallu trouver une personne compétente pour reprendre son poste. Le Service de la culture a développé la communication non seulement pour les musées, mais aussi pour le milieu culturel veveysan dans son ensemble.

La Carte blanche à un photographe veveysan constitue une autre nouveauté. Le Service a par ailleurs sorti l'art de ses lieux d'exposition habituels et a créé des événements au centre commercial des Deux-Gares. Des artistes y ont été exposés et il y a eu des activités de médiation. Le projet des abribus a recueilli 360 candidatures. Neuf artistes ont été sélectionnés. La mission du Service est aussi de rétribuer les artistes à leur juste valeur. Le Service a une bonne visibilité, car il a une bonne communication. Il valait la peine d'investir dans la communication.

L'affiche de PictoBello est-elle dessinée par un participant ?

Oui, c'est un participant ou un ancien participant qui dessine l'affiche. Il est choisi par le Service de la culture.

Quelle est la distinction entre Agenda Riviera et Culture Vevey ?

Culture Vevey se concentre sur les événements de la Commune, Agenda Riviera présente les événements de toutes les communes.

Comment peut-on bénéficier des prestations de l'association ARTOS ?

Chaque année, les deux places pour bénéficier d'une formation financée par ARTOS sont mises au concours grâce à la newsletter adressée aux acteurs culturels et aux réseaux sociaux. Le Service fait un choix parmi les personnes qui postulent.

Pourquoi les subventions nominales ont-elles augmenté de CHF 400'000.- en 2023 par rapport à 2022 ?

La plupart des augmentations ont été acceptées lors du vote sur le budget. D'autres petites augmentations sont liées à des anniversaires.

Musée suisse de l'appareil photographique

Quelle est la différence entre l'Association des amis du Musée suisse de l'appareil photographique et de la Fondation du Musée suisse de l'appareil photographique ?

L'Association est grande, elle compte plusieurs centaines de membres. La Fondation recherche des fonds. Elle peut libérer des fonds pour des acquisitions spécifiques.

Musée historique de Vevey

Mme Abbott résume l'année 2023. L'équipe du Musée a été réorganisée et Mme Abbott a été engagée. Le poste de conservatrice a été pérennisé.

La programmation a été dense et importante. Elle s'est faite avec une équipe réduite. Il y a eu trois expositions internes et trois projets externes. La fréquentation a été bonne. Pour la première fois, les chiffres permettent de différencier les visites du Musée historique et celles du Château en général. Le logiciel de la caisse a été amélioré. La caisse du Musée historique de Vevey et celle de la Confrérie des Vignerons sont maintenant indépendantes.

Le Musée reçoit de nombreuses demandes. Les traiter est une tâche importante qui fait partie de la mission de l'équipe. Elles ont pratiquement doublé en une année. Si certaines sont faciles à traiter, d'autres nécessitent un important travail de recherche. Elles sont toutefois intéressantes parce qu'elles permettent à l'équipe de mieux connaître les collections du Musée.

Au niveau de l'organisation du Musée, faut-il des EPT supplémentaires ?

Oui, le Musée atteint un stade critique. L'équipe risque de s'épuiser. Précédemment, le Musée montait une exposition temporaire par année. En 2023, il en a monté trois dans le but de faire venir les gens. Le Musée a besoin d'une personne pour la communication. Ce poste demande des compétences spécifiques et permettrait de rentrer dans la cour des grands. Le Musée souhaite également engager un médiateur culturel. Depuis la promotion de Mme Abbott au poste de directrice, plus personne n'occupe le poste. L'ampleur des tâches administratives et les recherches dans les archives augmentent la masse de travail.

Mme Roten indique que le Musée suisse de l'appareil photographique connaît le même problème. C'est la raison pour laquelle le Service de la culture a parfois partagé des postes entre les deux institutions.

Y a-t-il un suivi au niveau des photos prises lors des expositions temporaires ?

Oui. Par exemple, le Musée réfléchit à ce qu'il convient de faire des photographies prises lors de l'exposition *Tout un commerce*. Pour vendre des images, il faut qu'elles

soient d'une certaine qualité. Le Musée doit également soigneusement choisir quels documents conserver dans ses archives. Les expositions temporaires augmentent dans tous les cas la masse des archives.

L'animation *En famille aux musées* a été peu fréquentée : dix-huit familles sont venues. La fréquentation a été faible en 2023. Les habitudes de consommation culturelle changent, l'environnement est très concurrentiel et le Musée souffre un peu de la disparition du poste de médiation culturelle. Tous les musées de la Riviera ont senti un petit creux. Une critique souvent entendue est que l'offre familiale est trop centrée sur les enfants.

Bibliothèque municipale de Vevey

Le fait le plus marquant de l'année 2023 est que la Bibliothèque est devenue gratuite à la suite d'une décision du Conseil communal. Les chiffres sont réjouissants : les inscriptions ont augmenté au-delà de ce qui avait été prévu. La gratuité de la Bibliothèque a dégagé du temps et l'équipe a pu se consacrer à d'autres tâches. Le succès est grand. Le seul point noir est l'augmentation des rappels, mais la Bibliothèque a lancé une campagne de prévention.

Le nombre de livres perdus a-t-il augmenté ?

La Bibliothèque continue de facturer les livres qui ne reviennent pas après quatre rappels. Peu de livres sont perdus.

Fréquentation

Qui fréquente la Bibliothèque ?

La fréquentation est comptée annuellement. Les lecteurs qui visitent régulièrement la Bibliothèque entrent plusieurs fois dans la statistique : chaque visite est comptée. 60 % des emprunts sont réalisés par des Veveysans.

Pourquoi les habitants des autres communes empruntent-ils des livres à Vevey ? Ils réalisent 40 % des emprunts.

La Bibliothèque municipale de Vevey jouit d'une bonne réputation, notamment auprès des habitants de La Tour-de-Peilz.

Est-ce qu'il y a des prêts interbibliothèques ?

Pas à Vevey.

Concernant les livres électroniques, quelle est la demande ? Comment l'offre est-elle renouvelée ?

L'offre cible les personnes malvoyantes. Le stock est régulièrement renouvelé.

Le taux de réussite du Repair Café est de 52 %. Est-ce un bon score ?

Oui, c'est un bon taux de réussite.

Le Repair Café collabore-t-il avec le Bureau de la durabilité ?

Non, même si la Bibliothèque entretient un lien étroit avec le Bureau. Ce dernier finance d'autres événements.

Est-ce que l'action *Dolce Riviera* amène les gens à découvrir la Bibliothèque ?

La Bibliothèque est bien située sur les quais et les gens viennent facilement, soit depuis le bord du lac soit depuis le Café Littéraire. Les gens sont très contents de la gratuité.

Vevey, le 18 avril 2024

Au nom de la sous-commission

Joëlle Minacci

Présidente-rapporteuse

Rapport de lecture : Service de la famille, de l'éducation et du sport

Pour la Municipalité et les services : Mme Laurie Wilommet (municipale), Mme Manon Fawer (cheffe du Service de la famille, de l'éducation et du sport)

Ressources humaines

Mme la municipale explique que Mme Fawer, qui est cheffe du Service de la famille, de l'éducation et du sport, est aussi cheffe du Secteur famille depuis le départ du précédent chef du Service. Le poste est à repourvoir. Mme Willommet profite de l'occasion pour vivement remercier Mme Fawer de son investissement. Il est difficile et long de trouver une personne avec les compétences nécessaires car, en plus des qualités humaines, le poste requiert aussi des compétences managériales et une intelligence relationnelle. Une personne a été engagée au 1^{er} juillet 2024 pour reprendre le poste. Entre-temps, Mme Fawer continuera d'assumer ces fonctions avec l'aide de son équipe. Malgré la charge de travail importante, Mme Fawer trouve intéressant de considérer les choses sous un autre angle et de proposer des idées différentes pour améliorer certains points. Cette situation a aussi permis de mettre en avant les compétences de certains collaborateurs et de repenser les moyens de valoriser le personnel en place.

Faits marquants

Une adjointe en inclusion a été engagée. Cette personne fait actuellement une analyse du terrain. Au-delà des troubles connus tels que l'autisme, certains enfants ont de la peine à s'intégrer socialement et il faut trouver des solutions afin de les accompagner au mieux, eux ainsi que leurs parents. Il existe une classe à effectif réduit pour les enfants dont les besoins sont particuliers. Ils sont accompagnés d'un éducateur à 100 % dans le cadre de l'école et à 70 % dans les UAP.

Plan d'investissement

Une question est posée au sujet de la suite des travaux de l'UAPE de l'Aviron. La réponse est qu'il n'est pas possible d'aller de l'avant tant que le projet des bâtiments scolaires n'est pas abouti. Il en va de même pour le projet d'agrandissement des bâtiments de Crédeiles qui est encore à venir.

Charte de cuisine et partenariat avec Beelong

La question du gaspillage a été soulevée : la charte mise en place, soumise et acceptée par la Municipalité ainsi que le Conseil communal, tient compte de la quantité de nourriture utilisée afin de pallier dans la mesure du possible au gaspillage. Les collaborateurs ont la possibilité de repartir avec les restes. Une augmentation dans la production des plats, si le besoin devait s'en faire sentir, ne serait pas problématique parce que les plats sont confectionnés à l'externe. Un projet pilote est mis en place afin d'analyser les besoins et de gérer les coûts afin d'éviter le gaspillage.

Des plats équilibrés et variés sont proposés aux enfants et une attention particulière est accordée aux régimes alimentaires spéciaux. Les plats ne sont pas adaptés en fonction des convictions religieuses, mais des alternatives végétariennes sont proposées à tous

les enfants. Mme Fawer remercie le cuisinier responsable des structures pour son travail et l'accompagnement de son apprentie qui a remporté le prix de meilleure apprentie 2023.

Unités d'accueil parascolaire (UAP)

La pénurie au niveau des places d'accueil touche tout le pays et Vevey n'est pas épargnée. La Municipalité est constamment à l'affût de locaux disponibles et adéquats. Cependant, les normes en vigueur limitent les possibilités. En effet, il est indispensable d'avoir au moins 600 m² (450 m² + 150 m² extérieurs, ce qui équivaut à environ 3 m² par enfant). C'est surtout le personnel qualifié qui coûte cher. Tous ces facteurs font qu'il n'est pas évident d'ouvrir de nouvelles structures.

Réseau VV

Il y avait peu d'enfants qui faisaient partie du réseau REVE et qui n'habitaient pas Vevey. Cela a libéré un certain nombre de places pour les habitants, mais cela ne suffit malheureusement pas pour répondre aux besoins de la population.

Existe-t-il un accord pour que les mamans de jour puissent profiter des jeux de la ludothèque ? Non. Étant donné que la ludothèque est un organisme privé, aucun accord n'existe. Un accord a toutefois existé avec la Pomme d'Or. Il serait donc possible d'en rediscuter.

Aides et subsides

Il existe toujours une aide financière pour les soins dentaires, Elle est destinée aux parents qui en auraient besoin. Cependant, elle est très peu sollicitée car les barèmes ne sont plus appropriés. En effet, ils datent de 2012 et ne correspondent plus à la réalité. Un projet de réajustement est en cours.

Les commissaires remarquent que le financement pour l'aide musicale est moins important que les années précédentes. Mme la municipale répond que ce n'est pas le cas : il fluctue simplement en fonction des demandes (le barème est établi selon le revenu des parents). Il se trouve que de nombreux parents dont les enfants font de la musique n'entrent pas dans la catégorie éligible et ne reçoivent donc aucune aide.

Enseignement durable et activités extrascolaires

Un remerciement particulier est de mise pour l'organisation de la nuit à la belle étoile car c'est une belle expérience pour les enfants. Durant la journée, ils visitent une ferme et sont sensibilisés aux questions environnementales et écologiques. Cependant, il y a encore trop peu de participants car la journée demande une grande organisation et la gestion des élèves sur place est compliquée. Il faudrait un moyen d'inciter les écoles à augmenter leur participation. Une piste envisageant la mise à disposition d'auxiliaires et d'aides pour soutenir les enseignants est à l'étude.

Sport

Patinoire

La décision d'installer la patinoire à la place du 14 juin a été prise tardivement, mais l'installation a tout de même pu être réalisée. L'association VSG (Vevey sur Glace) s'est

retirée du projet car il n'est pas assez rentable au vu de la capacité limitée de la patinoire. De plus, le temps manquait pour chercher des sponsors.

Cependant, la patinoire a rencontré un grand succès et les classes de la Ville l'ont occupée autant que possible. Les mercredi après-midi, l'entrée était gratuite.

La question du choix d'un autre lieu pour la patinoire, par exemple La Tour-de-Peilz, a été soulevée. La commune voisine ne voulant pas financer une partie de la patinoire, même si cette dernière est installée sur son territoire, la Municipalité de Vevey a rejeté cette option. Cependant, des discussions pour la prochaine saison sont en cours.

Skatepark

Il y a un retour positif ! Il est accessible à tous et est bien sollicité. Bien entendu, il y a des conflits entre les différents utilisateurs, mais rien de grave.

Organisation et soutien à des événements sportifs

La Municipalité a été interpellée au sujet de l'organisation des soirées de gymnastique des deux sociétés locales à Puidoux. Mme la municipale a répondu que c'est en effet bien dommage, mais que les infrastructures veveysannes sont malheureusement obsolètes et ne pouvaient pas répondre aux besoins des sociétés. Celles-ci ont donc décidé d'aller ailleurs. L'organisation des soirées à Puidoux ne reflète aucunement la volonté de la Municipalité.

Vevey, le 27 mai 2024

Au nom de la sous-commission

Karine Römer

Présidente-rapportrice

Rapport de lecture : Service des affaires intercommunales

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (syndic), Mme Colette Rossier (cheffe du Service des affaires intercommunales)

En introduction, M. le syndic rappelle que Vevey a le rôle d'employeur et de commune boursière du Service des affaires intercommunales. Cela signifie qu'elle gère notamment le financement de toutes les communes du sous-arrondissement. Le Service des affaires intercommunales gère précisément ces différentes tâches et coordonne différentes instances intercommunales. Bien que ce service soit présent à certaines séances intercommunales, il faut que les membres de la CoGest posent les questions relatives aux instances et organismes intercommunaux directement aux municipales et municipaux concernés plutôt qu'au SAI.

Mme Rossier souligne d'ailleurs que ces instances et organismes font l'objet de rapports spécifiques et que c'est dans ceux-ci que la CoGest trouvera des informations précises.

M. le syndic souligne que, l'année passée, la CoGest a émis le vœu que le rapport du SAI soit traité en premier. Cependant, il n'a pas été possible de réaliser ce vœu et il ne semble pas que cela soit possible de manière générale. La nature de ce service fait que le processus d'acceptation de son rapport passe par toutes les municipalités avant que le rapport ne puisse être traité à Vevey. Il est donc difficile de répondre positivement à ce vœu.

Composition et financement

Une commissaire demande pourquoi la facturation aux communes a baissé cette année. À quoi cette variation est-elle due ?

Mme Rossier répond que la variation est notamment due à un congé maladie et que, de ce fait, la Commune a reçu des indemnités de l'assurance perte de gain ; la charge financière de ce poste a donc diminué. Comme toutes les communes participent aux différentes assurances des employées du Service, il est naturel que l'argent qui n'a pas été dépensé ne leur soit pas facturé.

Une commissaire demande s'il ne serait pas intéressant de constituer un fonds avec l'argent qui a été porté au budget du SAI, mais qui n'a pas été dépensé.

Mme Rossier indique que le Service a généralement de meilleurs comptes que le budget, ce qui est toujours une surprise positive. Mme Rossier a elle-même envisagé l'option d'un fonds, mais il est très délicat de provisionner dans ces circonstances.

M. le syndic indique que la constitution d'un tel fonds serait compliquée à inscrire au budget communal. Le financement est lié au budget voté par le Conseil communal. Si un fonds est utilisé pour d'autres dépenses, ces dépenses doivent être portées au budget.

Une commissaire demande pourquoi le chapitre Culture et sport, qui se trouvait dans le chapitre sur la Conférence des Syndics du rapport 2022, ne se trouve pas dans le rapport 2023.

M. le syndic répond que ce sujet n'a pas été traité lors de la Conférence des Syndics 2023. Le rapport du SAI fait la synthèse des grands thèmes discutés lors de cette conférence. Il est donc normal que les chapitres changent d'année en année.

Page 5 : Une commissaire demande combien de personnes représentent les communes dans le conseil d'administration de MVR.

M. le syndic répond qu'une discussion est en cours au CA au sujet d'une meilleure représentation des compétences liées aux transports et au tourisme. Les communes souhaitent toutefois conserver leur représentativité au sein du CA.

Santé sociale

Une commissaire demande des renseignements sur la task force Riviera établie pour faire face à l'arrivée des migrants ukrainiens. Y a-t-il quelque chose de semblable pour les migrants dans leur ensemble ?

M. le syndic répond que le processus commence généralement au niveau de l'EVAM et arrive ensuite au niveau communal. L'EVAM demande aux communes de lui communiquer leur politique en matière de migration. En fonction de cette dernière, l'EVAM peut demander des adaptations. Pour Vevey, l'EVAM a pris note que la commune a une politique tous migrants. La task force a pour but principal de mettre en contact les différentes communes de la région en ce qui concerne l'accueil scolaire des migrants. Ces derniers ont été difficiles à répartir à cause du peu de places disponibles dans les établissements.

Une commissaire demande comment se fait la répartition des migrants entre les communes de la région.

M. le syndic répond que la Municipalité de Vevey discute les sujets à l'ordre du jour de la Conférence des Syndics lorsqu'elle reçoit ce dernier. La mise en place d'une politique régionale n'est pas décidée lors de la Conférence des Syndics. Cependant, c'est souvent à ce moment-là que les enjeux sont discutés globalement au niveau régional. Les syndicats mettent ensuite en relation leurs services afin de discuter et idéalement trouver des solutions.

Une commissaire demande qui fait partie de la task force de Vevey.

M. le syndic répond que les deux directrices des établissements scolaires, Mme Willommet, sa cheffe de service, une personne des bâtiments et probablement une personne pour la sécurité font partie de la task force veveysanne. Il a fallu trouver deux-cents places pour les migrants ukrainiens, ce qui a demandé de la coordination au niveau régional. L'EVAM n'a rien imposé à Vevey, la Commune a simplement souhaité faire sa part. De manière générale, la population est disposée à aider et la Commune coordonne ces propositions d'aide. Cela a permis de bien répondre aux besoins et d'éviter que des choses soient imposées par le Canton.

Une commissaire demande si les PV du Forum des Municipalités sont publics.

Mme Rossier répond que non et que des PV ne sont pas systématiquement rédigés. Le but du forum est de réunir toutes les municipalités pour discuter d'un sujet spécifique. Il n'y a toutefois pas de suivi. Ce sont principalement des discussions informelles qui ne

donnent lieu à aucune décision. C'est une sorte de Conférence des Syndics, mais pour les municipalités.

Une commissaire demande pourquoi la phrase concernant la demande de financement de l'association Vevey A Live est la même que l'année passée. Ce financement doit-il être renouvelé chaque année ?

Mme Rossier répond qu'il s'agit de projets différents. L'année passée, le financement concernait les decks, alors qu'en 2023, il a concerné la scène devant l'Alimentarium.

Vevey, le 28 mars 2024

Au nom de la sous-commission

Hélène Gandar

Présidente-rapporteuse

Rapport de lecture : Service des bâtiments, gérance et énergie

Pour la Municipalité et les services : M. Pascal Molliat (municipal), Mme Carole Deschenaux (cheffe du Secteur gérance), M. Claude Lehrian (chef du Service des bâtiments, gérance et énergie)

Discussion

P. 170. Une commissaire attire l'attention de la sous-commission sur les aspects sécuritaires, sur la prévention incendie et sur la nécessité de vérifier que toutes les mesures de lutte contre le feu et d'évacuation du personnel sont adaptées en cas d'urgence. Le chargé de la prévention incendie travaille régulièrement au respect des règles de prévention du feu.

P. 170. Concernant la Bottolière, le Secteur gérance gère les baux et l'état du bâtiment. Le Service de la culture gère l'attribution des locaux, les relations avec les locataires et l'usage des locaux. Le Secteur gérance veille à ce que les espaces communs du bâtiment et les voies de fuite ne soient pas encombrés. Il veille aussi à ce que la vie commune se passe bien, en particulier dans l'espace commun du cinquième étage qui est disponible sur réservation.

Contacts et relations entre les Services des bâtiments, gérance et énergie et le Service de la culture. Le Service reçoit des demandes de locaux pour toutes sortes d'usages, dont le logement, mais il n'est pas possible de satisfaire tout le monde tant en matière de qualité que de quantité. Ce travail se fait de façon empirique, au coup par coup et au cas par cas. Il n'y a pas de liste complètement à jour dans ce domaine.

Le Secteur gérance collabore avec le Service de la cohésion sociale pour les demandes précises en cas d'urgence pour du logement. Vevey dispose d'un parc immobilier relativement important et il est souvent relativement facile de loger les cas d'urgence.

Tous les baux commerciaux qui ne concernent donc pas le logement font l'objet d'une décision municipale. Les baux pour les logements sont soumis au droit du bail et aux conditions d'attribution en fonction de critères sociaux très précis.

P. 171 . Le développement du photovoltaïque devrait respecter le calendrier prévu dans l'encart.

P. 173. Le chantier du Poids du Foin est très complexe du fait des nombreuses infrastructures souterraines ; le chantier devrait se terminer durant l'hiver 2024-2025.

P. 171. Concernant la Veveyse 71, les dimensions du terrain de basket ne respectent ni les normes internationales ni les normes cantonales. Les compétitions ne sont donc pas possibles

P. 171-173. Le dispositif régional de l'ASR implique d'avoir deux postes de police sur la Riviera, dont celui de Vevey

P. 177. Concernant la stratégie conciergerie, il y a des formations continues dans les domaines techniques et des relations humaines, mais le travail des concierges porte sur l'entretien des locaux.

P. 180. Cinq hélicoptères ont atterri sur le domaine communal pour des transports de marchandises. Le Secrétariat municipal accorde les autorisations et le Secteur gérance émet la facture.

P. 182. La nouvelle *Loi vaudoise sur l'énergie* permet d'obliger le raccord des nouvelles constructions à un CAD.

P. 183. Tous les vestiaires sont équipés d'économiseurs d'eau et de temporisateurs pour la durée des douches

Vevey, le 16 mai 2024

Au nom de la sous-commission

Clément Tolusso

Président-rapporteur

Rapport de lecture : Service des finances

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (syndic), M. Alain Debonneville (boursier)

M. le syndic donne un compte rendu succinct du déploiement du modèle comptable harmonisé MCH2. Vevey était parmi les communes pilotes, mais l'implémentation du nouveau modèle a pris du retard. Les comptes 2024 ne suivront pas le modèle MCH2. M. le syndic souligne l'influence qu'exercera le nouveau système de péréquation intercommunale NPIV sur les résultats de la Ville. Selon les prévisions actuelles, qui n'ont toutefois pas encore été approuvées par le Grand Conseil, l'impact sur les finances veveysannes sera positif. L'augmentation de la facture sociale cantonale devra être suivie de près. De plus, la gestion des coûts de la police changera significativement. Parce qu'elle est dotée d'une police intercommunale, la Ville sera probablement avantagée. Comme Vevey se situe exactement dans la moyenne et constitue pour ainsi dire la commune de référence en matière de péréquation, la Ville est particulièrement sujette aux fluctuations fiscales. En fonction de l'évolution des événements, la Ville pourrait être contributrice ou bénéficiaire.

Organisation

Une commissaire demande si le Service des finances est capable de traiter des dossiers d'envergure, par exemple l'implémentation du modèle MCH2, avec les effectifs dont il dispose. N'y a-t-il pas une surcharge de travail ? M. Debonneville reconnaît que le service fait face à une charge de travail importante, comme l'illustre le retard dont souffre l'implémentation du modèle MCH2.

Activités

Activités principales

Une commissaire demande avec quel courtier la Commune travaille et si celui-ci se trouve à Vevey. La Commune travaille avec Kessler & Co à Lausanne. Kessler & Co s'occupe de plusieurs communes et a l'habitude de gérer des portefeuilles conséquents.

Vevey commune boursière

Une commissaire demande s'il arrive que certaines communes ne paient pas leurs factures. M. Debonneville répond que cela n'arrive jamais. Les contributions sont calculées en fonction du nombre d'habitants.

Une commissaire demande si le remplacement de M. Debonneville, dans le cas où il prendrait du temps, serait problématique pour la Ville en tant que commune boursière. Il lui est répondu qu'il n'y aura en principe aucun problème et que les choses avanceront dans tous les cas.

Modèle comptable harmonisé MCH2

Une commissaire demande si le retard dans l'implémentation du modèle MCH2 posera un problème au niveau du Canton. M. le syndic répond que le délai légal pour adopter le modèle MCH2 est fixé à 2027. Il ne voit donc aucun problème.

Une commissaire demande quel a été le plus gros chantier dans le cadre du passage au modèle MCH2. M. Debonneville répond qu'il s'agit de la table de conversion.

Actuellement, il y a un plan comptable vaudois que la Ville ne respecte pas. Au fil des ans, la Commune a en effet développé des pratiques comptables qui lui sont propres. Sa comptabilité est très spécifique et la traduire dans un plan général demande un travail considérable. La table de conversion, qui n'est pas terminée, permettra d'assurer la transition entre les anciens comptes et les nouveaux. Le passage au modèle MCH2 permettra de revoir les anciens processus qui ne sont pas toujours appropriés.

M. Debonneville évoque par exemple le passage du papier au numérique. Actuellement, chaque service enregistre ses factures dans un compte dont le numéro lui est propre. Le logiciel qui permet cet enregistrement changera et ce changement nécessitera une formation. Une centaine de personnes devront être formées. Cette tâche, qui est liée au plan de conversion, est chronophage. Le modèle MCH2 est très clair sur un point : si un compte existe, il faut l'utiliser, et s'il n'existe pas, il ne faut pas le créer ! Traduire les comptes afin qu'ils se conforment au modèle MCH2 demande beaucoup d'attention, et ce d'autant plus que Vevey a une comptabilité très particulière.

M. Debonneville explique que le plan comptable vaudois actuel est obsolète et ne correspond plus aux besoins des grandes communes au nombre desquelles il range Vevey. Le Service de la culture devrait par exemple faire partie de l'administration générale. Cependant, un tel rattachement n'est pas possible à Vevey : le Service de la culture, qui gère deux musées, le Festival Images et d'autres événements est trop important.

M. le syndic souligne que le plan comptable de Vevey a également évolué, par exemple lors de la création de nouveaux services, ce qui est contraire à ce que prévoyait le plan comptable vaudois. Le modèle MCH2 permettra trois vues : le fonctionnel, la nature de la dépense et la vision organique. Cette dernière vue permettra à tout le monde d'appréhender le nouveau modèle, par exemple quand il sera présenté au Conseil communal. Ces trois vues permettront de présenter la comptabilité de manière logique. La comptabilité sera adaptée à la structure de la Commune. Sans ces trois vues, le budget serait difficilement compréhensible : la présence de tous les chefs de service et de tous les municipaux serait nécessaire afin de répondre à toutes les questions. Si Vevey suivait le modèle MCH1, la table de conversion serait facile à établir. Le modèle MCH2 permettra une plus grande transparence, mais demandera initialement un effort important dans la conversion des comptes.

M. le syndic rappelle que le Service des finances assume la majorité des tâches régaliennes quotidiennes. Cela signifie qu'il ne peut pas investir toutes ses ressources dans un seul projet comme le font d'autres services. C'est la raison pour laquelle ses projets n'avancent pas toujours rapidement. La Commune ne peut tout simplement pas fonctionner si les factures ne sont pas payées, encaissées et comptabilisées dans le respect des calendriers civil, politique et cantonal. La gestion de l'agenda politique doit être anticipée par le Service ; de telles tâches ne peuvent pas être repoussées dans le temps.

Une commissaire s'inquiète parce que le Conseil communal vote des préavis dont les montants devront être amortis selon le modèle MCH2. Est-ce que le retard dans l'implémentation du modèle ne rendra pas ces préavis caducs ? M. Debonneville répond que non. Le Canton a modifié le *Règlement sur la comptabilité des communes*

et toutes les communes vaudoises ont l'obligation, dès 2024, d'amortir ces montants selon les règles du modèle MCH2.

Conseil communal et commissions

M Debonneville précise que la CRIC a traité un sujet concernant la taxe d'évacuation des eaux.

Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise

Une commissaire demande qu'une copie de la lettre envoyée à la DGAIC soit remise à la CoGest. M. le syndic accepte. Une copie sera envoyée aux membres de la CoGest. M. le syndic explique que ce document est confidentiel. Il précise toutefois que la lettre ne contient aucune information qui ne se trouve pas déjà dans le communiqué de presse.

Révision des estimations fiscales

Une commissaire demande si le terme « procrastination » figure dans la lettre envoyée au Canton en réponse à la décision du Conseil d'État et s'il est possible d'obtenir une copie de cette lettre. M. le syndic répond que tous ces documents sont publics et qu'ils ont déjà été transmis aux commissaires. Il ne se souvient pas si le terme « procrastination » figure dans la lettre. Dans tous les cas, le terme ne lui semble pas exagéré. La révision a bien 25 ans de retard. M. le syndic rappelle que les décisions du Conseil d'État sont rendues publiques après 30 ans. Il est donc intéressant de chercher ce qui a motivé la révision générale de 1992. La Municipalité regrette les difficultés qu'elle a rencontrées auprès du Canton après avoir demandé l'accès aux documents. Ces éléments sont néanmoins importants pour déterminer si les arguments qui ont mené à la révision générale sont encore valables aujourd'hui. Plus globalement, M. le syndic souligne que le Canton n'a pas la volonté de toucher à ces éléments de la fiscalité. Dans son programme de législature, le Conseil d'État a néanmoins annoncé qu'il souhaitait baisser l'impôt sur la fortune. Cette volonté risque de se concrétiser et un tel changement impacterait les finances communales. Si l'impôt sur la fortune baisse, les recettes fiscales sur la fortune baisseront également ; les communes n'ont aucun pouvoir en la matière. Le Canton de Vaud n'a établi aucun système dans le but de réviser régulièrement ses estimations fiscales. Un tel système existe dans la plupart des cantons. Dans ces cantons, les estimations fiscales sont révisées en même temps que l'impôt sur la fortune baisse. Il ne faudrait pas que le Canton de Vaud baisse l'impôt sur la fortune sans réviser ses estimations fiscales. C'est un sujet important et les communes doivent bien négocier avec le Canton afin de ne pas être perdantes.

Focus : impôts frontaliers

M. Debonneville attire l'attention de la CoGest sur le point Focus qui, chaque année, met en avant les tâches les moins visibles du Service des finances.

État des marchés financiers

Une commissaire demande s'il existe une garantie pour les investissements de la Commune dans les banques. Une telle garantie existe pour les privés et se monte à CHF 100'000.-. M. Debonneville rassure la CoGest. L'actualité montre que les filiales nationales du Crédit Suisse se portent bien. En outre, les communes vaudoises ont

l'obligation légale de placer leur argent à la BCV. Si quelque chose devait arriver, Vevey ne serait pas la seule commune impactée.

Une commissaire demande s'il serait possible de recevoir le plan des investissements mis à jour tous les six mois. M. Debonneville répond que non. La brochure serait fautive, car elle ne tiendrait pas compte des dépenses et recettes annuelles. Il ne souhaite pas communiquer sur les comptes sans avoir le diagnostic général. Les communications municipales permettent justement de garder un œil sur les comptes d'attente et suivre les montants des dépenses. Le Service des finances fait un point annuel avec les autres services et suit attentivement l'évolution des comptes d'attente. Il n'est pas possible de communiquer plus régulièrement sur les comptes.

M. le syndic rappelle qu'un compte d'attente qui ne mène pas à aucun investissement est amorti. La Municipalité amortit actuellement certains comptes d'attente qui n'ont pas été amortis au cours des législatures précédentes. La Municipalité s'est engagée à le faire et communique de manière transparente. Les comptes d'attente qui ne sont pas amortis mèneront a priori à des investissements.

Vevey, le 20 mars 2024

Au nom de la sous-commission

Hélène Gandar

Présidente-rapporteuse

Rapport de lecture : Services des relations humaines

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (syndic), Mme Olivia Ruch (cheffe du Service des relations humaines)

Présentation

Une commissaire aimerait que Mme la cheffe de service développe ce qu'est la politique du personnel « moderne et cohérente » au sein de l'administration.

C'est une politique où tous les aspects RH sont pris en considération. C'est utiliser les mêmes approches dans plusieurs problématiques RH semblables et rendre l'ensemble cohérent.

Organisation

Pourquoi le nombre de collaborateurs et collaboratrices n'est-il pas mentionné ? Il est difficile de donner un chiffre exact, car le nombre de collaborateurs et collaboratrices fluctue au cours de l'année. En revanche, le tableau qui se trouve à la dernière page du rapport du Service des relations humaines donne les effectifs au 31 décembre 2023.

Il est relevé qu'une stagiaire en maturité commerciale passe une année au sein du Service pour valider sa formation.

De multiples projets sont menés par le Service : entre autres, la gestion des salaires, le suivi des absences, l'accès et la gestion des données personnelles.

Formation

Une vue d'ensemble des formations suivies par tous les collaborateurs est donnée. La formation est valorisée au sein de la Ville.

Par exemple, la formation sur le feed-back analyse une situation concrète qui est arrivée, l'impact qu'elle a eu et comment cette situation peut être améliorée. Cette dernière a été suivie par de nombreux collaborateurs.

Personne de confiance

Une commissaire demande combien de fois le personnel a sollicité la Clinique du Travail SA. Il y a eu une quinzaine d'appels.

Recrutement

Le Service a participé à environ 60 recrutements dans les différents secteurs. Tous les services ne font pas appel aux compétences du Service des relations humaines. Par exemple, le Secteur sport et le Secteur éducation engagent eux-mêmes leurs auxiliaires.

La communication (flyers, photos, etc.) du Service est réalisée à l'interne.

Accueil des nouvelles collaboratrices et des nouveaux collaborateurs

Le rapport d'étonnement est une nouveauté au Service des relations humaines. Un certain temps après l'engagement, il est demandé aux nouveaux collaborateurs ce qui a bien été et ce qui a moins bien été après leur arrivée, ce qui les a surpris en bien et en

mal, et comment s'est passée leur intégration. Ceci permet un retour sur les conditions d'intégration lors de l'engagement.

Jubilaires

Le bon cadeau qui est offert aux jubilaires est un bon d'achat CFF d'une centaine de francs. Ce bon est très apprécié.

Apprenties et apprentis

Les apprentis sont suivis au quotidien par leurs formateurs dans leurs services respectifs. En revanche, les relations avec les parents, les commissaires d'apprentissage et les formateurs sont suivies par le Service des relations humaines.

Mme la cheffe de service insiste et rappelle que les apprenties et les apprentis ne sont pas un renfort pour les services, mais que le but d'un apprentissage est de délivrer une formation.

La journée « Oser tous les métiers » (JOM)

Cette journée a aussi été ouverte aux enfants intéressés dont les parents ne travaillent pas à la Commune de Vevey.

Nouveau Règlement du personnel communal

Un projet avec des objectifs globaux a été présenté à la Municipalité et aux chefs de service. Un texte plus abouti a ensuite été présenté aux services. La Commission du personnel a mis un certain temps pour choisir la manière d'être accompagnée dans ce processus. Le choix s'est porté sur le Syndicat SSP. Pour que le Syndicat SSP puisse intervenir chez un employeur, il faut qu'une section syndicale soit constituée au sein de l'administration. Un nombre minimum d'adhérents est nécessaire pour que la section soit jugée représentative. Ce nombre n'a pas été atteint. En conséquence, l'Assemblée générale du personnel a octroyé un mandat au Syndicat SSP pour qu'il négocie avec la Municipalité. Ces différentes étapes ont pris plus de temps qu'envisagé.

Un règlement du personnel n'est pas un manuel, mais le reflet d'une politique RH. Cette politique peut se résumer ainsi : « Que veut-on offrir en tant qu'employeur ? Que souhaite-t-on comme relations entre le personnel et l'employeur ? » Il faut l'adhésion du personnel pour réaliser ce projet avec succès. Ce règlement est une proposition de valeurs.

M. Luccarini explique que le nouveau *Règlement du personnel* ne sera pas achevé avant 2027.

Absentéisme

Les chiffres se sont nettement améliorés. Il est relevé que c'est un effet direct des nombreuses actions mises en place par le Service des relations humaines, qui n'attend pas que les gens soient malades pour intervenir.

Arrivées et départs

Les 29 départs ne sont pas le résultat d'un mauvais climat de travail. Ils résultent notamment d'un investissement dans l'employabilité du personnel. Cet investissement ouvre aux employés de nouveaux horizons.

La volonté de diminuer le nombre d'auxiliaires est constante et l'exemplarité en matière de contrats est une préoccupation continue.

De manière générale, Mme Ruch explique qu'aucun service ne devrait être impacté par le départ de son chef. Un service devrait être capable de fonctionner de manière autonome pendant six mois.

Vevey, le 23 mars 2024

Au nom de la sous-commission

Dominique Besson

Président-rapporteur

Rapport de lecture : Service des systèmes d'information

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (municipale), M. Daniel Gnerre (responsable du Secteur système d'information du territoire), M. Robert Schneider (chef du Service des systèmes d'information)

M. le syndic fait l'introduction en expliquant que l'année 2023 était chargée et dense.

Remplacement des pare-feu informatiques

Remarque de M. Schneider : la Ville utilise également des pare-feu en interne pour sécuriser son réseau.

Mise en route des outils collaboratifs Microsoft

Teams, OneNote, oneDrive et SharePoint ont été mis en service. Ces logiciels ne fonctionnent pas en local, seulement dans un cloud Microsoft. La ville a migré ces applications dans des centres de données Microsoft qui se trouvent en Suisse.

Accès à l'IA Microsoft Copilot

La Ville effectue un travail d'information auprès des collaborateurs : elle les sensibilise à l'utilisation de Copilot, à la protection des données et à la consommation énergétique. La Ville préconise de continuer des recherches traditionnelles avec les outils que les collaborateurs connaissent.

SOC cantonal

La mesure est financée par l'UCV (Union des communes vaudoises). Le Canton a créé deux postes, mais facture les prestations aux communes. Comme le canton n'a pas de base légale pour cette facturation, il a décidé d'augmenter le montant de la cotisation par habitant.

Cartoriviera

Quelques modèles 3D sont encore de mauvaise qualité. Lorsque les images prises par le drone sont mises bout à bout, des zones floues apparaissent. Le drone ne peut pas prendre des photographies des zones couvertes. Ce qui se trouve par exemple sous des marquises n'est donc pas visible sur Cartoriviera.

Une commissaire demande si une couche du cadastre indique le potentiel des panneaux photovoltaïques. M. Gnerre répond que cette couche existe depuis 2013 ! C'est le cadastre solaire.

Concernant les couches, chaque service et chaque contributeur est responsable de ses données. Les places de parking sont par exemple gérées par l'ASR mobilité.

Registre foncier

Rien de nouveau sous le soleil, l'accès reste fermé et le Canton ne souhaite toujours pas le libérer. Il y a toujours la possibilité de faire des demandes d'extraits du registre, mais elles sont limitées à cinq par jour et par personne. L'argument principal est que le Canton ne veut pas qu'il y ait plusieurs de bases de données.

Un commissaire remercie toute l'équipe du SIT.

Vevey, le 23 mai 2024

Au nom de la sous-commission

Sarah Dohr

Présidente-rapporteuse

Rapport de lecture : Service des travaux publics, espaces verts et entretien

Pour la Municipalité et les services : M. Vincent Imhof (municipal), M. Grégoire Martin (chef des parcs et jardins), M. Alexandre Sfameni (chef du Service des travaux publics, espaces verts et entretien), M. Thierry Spalla (adjoint technique), M. Stéphane Piquilloud (responsable de la voirie)

Faits marquants

M. Martin explique que le Secteur parcs et jardins, dont le cimetière fait partie, s'appuie sur des outils informatiques pour la gestion des points d'eau et des végétaux, ainsi que pour le cimetière et les inhumations. Ces outils sont fournis par le SIT.

M. Piquilloud explique que le secteur voirie utilise aussi un outil informatisé pour tous les entretiens dont il a la charge.

Cet outil informatisé n'est pas accessible par les autres services.

Ces outils sont dotés de nombreuses couches dont les accès sont ouverts à des services et prestataires tiers. Ces accès sont accordés en fonction des besoins et seulement sur une base ponctuelle. Cela concerne par exemple l'entretien des w.-c. publics.

Éclairage de Noël

L'arrêt de cet éclairage à 22 heures a été décidé par la Municipalité de Vevey.

Permis de fouille

La remise en état est à la charge des entreprises qui ont procédé aux travaux. Si nécessaire, l'administration communale peut effectuer les travaux puis les facturer aux entreprises qui ne les auraient pas réalisés de manière satisfaisante. En cas d'ouverture des pavages, un contrôle est fait après la fermeture pour vérifier si cette dernière est conforme.

Lors d'un chantier, l'entreprise qui dirige les travaux doit assurer la sécurité sur le domaine public.

L'inspectorat des chantiers intégré au Service des bâtiments, gérance et énergie doit garantir l'application du *Règlement cantonal de prévention des accidents dus aux chantiers* (RPAC).

C'est une obligation légale à charge des communes.

Un permis d'occupation et de fouille sur le domaine public n'est accordé que pour de bonnes raisons. La demande se fait au moyen d'[un formulaire disponible sur Cartoriviera](#). Elle circule ensuite dans tous les services concernés par le domaine public, les manifestations et la sécurité.

TRA est un service exécutant et se trouve souvent en bout de chaîne. Il doit faire ce qui a été décidé précédemment par d'autres services qui ont plus de moyens et de personnel.

Des économies dans les investissements desdits services sont souvent réalisées en confiant une partie de la réalisation aux différents secteurs de TRA. Ces travaux sont parfois réalisés au détriment de l'entretien courant.

TRA respecte la politique de pérennisation des postes. Le Service ne crée pas de nouveaux EPT de sorte à n'engager aucune ressource supplémentaire.

Il n'y a pas de fontaine en circuit fermé à Vevey. L'eau d'une fontaine en circuit fermé n'est pas potable. Le circuit fermé n'est pas facile dans un pays où tout robinet fournit de l'eau potable.

Certaines fontaines sont équipées de réducteurs de débit dans le but d'économiser les ressources en eau potable.

Algues, bois et moules

Les algues prolifèrent à cause de l'augmentation de la température de l'eau du Léman.

Les algues sont particulièrement problématiques dans les ports.

L'élimination des algues nécessite beaucoup de travail, surtout en été. Le Secteur voirie les fauche régulièrement et souvent à la main.

Le secteur voirie a besoin d'une certaine flexibilité RH pour engager des auxiliaires et des intérimaires au moment des pics d'entretien.

Les algues sont compostées et le bois flottant est incinéré à la SATOM.

Le Canton ne contribue en rien à l'élimination des algues et des moules quagga.

Collecte des déchets et nettoyage du domaine public

La Ville de Vevey est considérée comme très propre. Toutefois, il y a souvent du verre brisé sur le domaine public et dans les parcs.

Un collaborateur fait le tour de la ville à 5 h 45 pour inventorier les endroits nécessitant un nettoyage accru et orienter les employés vers les points chauds.

Le changement climatique demande un suivi plus important de la santé du patrimoine arboré et de son arrosage.

Depuis 2023, le Secteur espaces verts dispose d'une arroseuse pourvue d'une pompe alimentée par du photovoltaïque. Celle-ci est moins bruyante et importune donc moins les riverains.

Graffitis

Le Secteur voirie s'occupe du nettoyage des graffitis sur le domaine public et dans les toilettes, mais pas sur les façades des bâtiments privés.

S'il n'est ni obscène ni injurieux, un graffiti a le droit de subsister un certain temps.

La pose de caméras pour lutter contre ce phénomène n'est pas à l'ordre du jour.

Déchets

La quantité de déchets illégaux et sauvages est relativement stable d'une année à l'autre.

La CoGest félicite le Service des travaux publics, espaces et entretien et particulièrement le Secteur espaces verts pour la qualité de son travail.

Forêts

Le Service a-t-il dû procéder à des abattages d'arbres pour des raisons sanitaires. Il faut plusieurs cycles de végétation (trois en moyenne) avant qu'un arbre ne souffre d'une condition létale, généralement provoquée par la sécheresse, et qu'il ne doive être abattu. Vevey compte une mortalité de moins de 10 % parmi les nouvelles plantations de son parc arboré. Le réchauffement climatique aura toutefois un impact important sur la végétation.

Les fosses de plantation sont agrandies autant que possible pour que les arbres puissent avoir un environnement aussi favorable que possible en matière d'hygrométrie et de chaleur.

Le Service a tendance à planter des arbres un peu plus jeunes qu'il y a quelques années pour leur donner plus de temps pour s'adapter à leur environnement.

Il y a (trop) souvent des conflits entre les infrastructures souterraines et les plantations d'arbres sur le domaine public.

Il faut savoir que la pratique des dernières décennies était d'installer les réseaux industriels sous les trottoirs afin d'éviter de gêner la circulation routière en cas de travaux de modernisation, d'urgence ou d'extension. De préférence, les arbres sont aujourd'hui plantés dans les zones présentant des trottoirs et des places de stationnement densément équipées en canalisations souterraines.

Vevey, le 16 mai 2024

Au nom de la sous-commission

Clément Tulusso

Président-rapporteur

Rapport de visite (sous-commission BAT) : audition BAT, FAM et TRA

Pour la Municipalité et les services : M. Vincent Imhof (municipal), M. Pascal Molliat (municipal), Mme Laurie Willommet (municipale), Mme Manon Fawer (cheffe du Service de la famille, de l'éducation et du sport), M. Damien Frossard (responsable du Secteur bâtiments), M. Claude Lehrian (chef du Service des bâtiments, gérance et énergie), M. Alexandre Sfaméni (chef du Service des travaux publics, espaces verts et entretien), M. Thierry Spalla (adjoint technique)

Les membres de la CoGest remercient les services pour leur disponibilité.

Le Service des travaux publics, espaces verts et entretien explique d'emblée qu'il s'occupe des travaux sur le domaine public et pas dans les volumes construits. En ce qui concerne les garderies et les UAPE, TRA dispose d'un budget pour les aménagements et équipements extérieurs.

Il aurait été plus approprié de demander que le Service de l'urbanisme et la mobilité participe à cette audition car il a une vue d'ensemble des affectations, des besoins et des constructions des garderies et des UAPE. URB travaille aussi à la réalisation et à la validation des Plans d'affectation, sans lesquels rien n'est possible.

Les garderies et les UAPE doivent répondre à des critères précis qui sont spécifiés dans la *Constitution vaudoise*, la *Loi sur l'accueil de jour* et les règlements d'application. Ces critères sont contraignants et obligatoires. La Fondation pour l'accueil de jour veille à l'application de ces critères. Elle assure en outre 33 % de la masse salariale du personnel des garderies et des UAPE.

À Vevey, le Service de la famille, de l'éducation et du sport gère plusieurs garderies qui totalisent 44 places et occupent 450 m². Du point de vue du personnel et de la surface, leur taille est appropriée. Cependant, les emplacements de cette taille sont rares et les garderies à la rue du Simplon 14 et 31 sont trop petites. Il faut en outre des espaces extérieurs pour permettre aux enfants de jouer et de s'ébattre.

BAT, FAM et URB travaillent ensemble, en fonction des opportunités qui se présentent, et dans le cadre des futurs plans d'affectation. Cependant, la ville de Vevey n'a pas été construite récemment et il n'est pas facile de travailler dans des anciens bâtiments.

Dès leur sortie du territoire scolaire, la Commune doit prendre en charge les élèves de la 1 à la 8P inscrits dans les UAPE.

Elle a l'obligation d'accueillir dans ses réfectoires les élèves de la 7 à la 11P qui le souhaitent ou en ont besoin. Dans ce domaine, la marge de manœuvre est réduite.

Vevey, le 18 mai 2024

Au nom de la sous-commission

Clément Tolusso

Président-rapporteur

Rapport de visite (sous-commission BAT) : audition du Groupement forestier de la Veveyse

Pour le Groupement forestier de la Veveyse : M. Pascal Molliat (membre du Comité du Groupement forestier de la Veveyse et municipal de Vevey), Mme Nicole Pointet (syndique de Jongny et présidente du Comité du Groupement forestier de la Veveyse), M. Maxime Roth (garde forestier du Groupement forestier de la Veveyse et du Triage)

Les communes du Cercle de Corsier (Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny), Blonay – Saint-Légier, La Tour-de-Peilz et Vevey font partie du Groupement forestier de la Veveyse qui recouvre le Triage forestier TO 53 du Canton de Vaud.

Dans un autre Canton romand, ce groupement se nommerait corporation. Il s'agit d'une entité de droit public.

Le Canton de Vaud est constitué de plusieurs arrondissements forestiers qui sont subdivisés en plusieurs triages, dont le Triage de la Veveyse TO 53.

Le Canton établit un plan de gestion pour chaque arrondissement et chaque triage.

Le Groupement forestier de la Veveyse s'occupe de la gestion économique du Triage de la Veveyse.

La fonction économique du Groupement a réellement commencé en 2021. Le Groupement s'occupe principalement de la gestion de la production du Triage et tient compte de la forte volatilité du prix du bois.

Le garde forestier est en partie payé par le Canton et en partie par le Groupement.

Le Groupement prévoit de réviser ses statuts d'ici la fin de la législature (2026) ; cette révision est liée à la réorganisation des triages et comportera des mesures de toilettage de la structure du Groupement.

Le Triage recouvre un territoire hétérogène sur lequel les forêts de protection prennent une grande place et jouent un rôle important.

En Suisse, les quatre fonctions principales des forêts sont 1) la biodiversité, 2) le délassement, 3) la production et 4) la protection.

Sur le territoire du Groupement forestier de la Veveyse, 55 % des forêts sont privées et 45 % sont publiques.

Dans l'ensemble de la Suisse, il n'y a que 30 % de forêts privées.

Dans le cadre d'un contrat avec le Groupe E, le Groupement fournit l'ensemble de l'approvisionnement en plaquettes forestières nécessaires au fonctionnement des trois chauffages à distance qui se trouvent sur son territoire. Environ 50 % de ces plaquettes sont issues de la production des forêts du Triage.

Seule la Commune de Blonay – Saint-Légier dispose d'une équipe forestière. C'est aussi la commune qui a les plus grandes forêts. Les autres communes confient leurs forêts à des entreprises privées.

114 hectares des forêts du Triage constituent des réserves forestières dont le but principal est de préserver l'habitat de la bécasse des bois, du tétras lyre et de la gélinotte des bois.

Les frais de fonctionnement du Groupement sont répartis selon deux clés : la première est calculée au prorata des heures de travail en forêt du garde forestier et la seconde au prorata de la population. Ces deux clés répartissent les charges selon les prestations directes (le garde forestier) et indirectes (délasserement ou tourisme forestier).

La population utilise de plus en plus la forêt comme espace de délasserement. Il est nécessaire d'en gérer l'utilisation, par exemple en négociant des parcours de VTT avec l'Association VTT Riviera.

Le plan de gestion du triage s'inscrit dans le plan directeur forestier.

Il est nécessaire d'établir une planification énergétique générale avant d'envisager une infrastructure spécifique dans le domaine du bois-énergie.

Le bois n'est pas abondant et la Direction générale de l'environnement doit étudier le potentiel du bois-énergie dans le Canton.

Pour le moment, il y a suffisamment de bois pour alimenter les trois chauffages à distance que le Groupement fournit en plaquettes.

Parce qu'il est bénéficiaire, le Groupement a décidé de créer un fond forestier afin de participer financièrement aux projets en lien avec la valorisation des forêts de la région.

Vevey, le 18 mai 2024

Au nom de la sous-commission

Clément Tolusso

Président-rapporteur

Rapport de visite (sous-commission BAT) : Mission Mycélium Sàrl

Pour la Municipalité et les services : Mme Carole Deschenaux (cheffe du Secteur gérance), Claude Lehrian (chef du Service des bâtiments, gérance et énergie)

L'entreprise Mission Mycélium Sàrl sous-loue des locaux et des caves loués à la Ville de Vevey par la Cave Montreux Riviera (anciennement Cave Vevey-Montreux).

Cette dernière est au bénéfice d'un bail qui échoit en 2027.

La Ville de Vevey et la Cave Montreux Riviera sont en pourparlers au sujet de la transmission des locaux.

L'entreprise Mission Mycélium produit des champignons pour la restauration et la vente directe à des particuliers.

Vevey, le 14 mai 2024

Au nom de la sous-commission

Clément Tolusso

Président-rapporteur

Rapport de visite (sous-commission COS) : Ginkgo

Pour la Municipalité et les services : Mme Gabriela Kämpf (municipale), M. Marco Pavarini (responsable de Ginkgo), Mme Christyl Vasserot (cheffe du Service de la cohésion sociale)

Mme Kämpf commence par rappeler comment la Municipalité s'est réparti les différents services. Le Service de la cohésion sociale fait partie des dicastères les plus humains et les moins techniques. Pour cette législature, la Municipalité a voulu que le Service de la cohésion sociale soit moins tourné vers le logement et qu'il se concentre sur le vivre ensemble. Ginkgo a rejoint COS car il s'occupe des mêmes thématiques transversales que le Service. Cette année, le Service a décidé de regrouper Ginkgo et la Villa Métisse afin de créer des synergies entre ces deux entités qui sont proches sur le terrain. La Villa Métisse est maintenant sous la responsabilité de M. Pavarini. Ginkgo interagit par ailleurs avec le Bureau de l'animation – jeunesse et FAM.

M. Pavarini présente l'historique de Ginkgo et de ses activités. Ginkgo a été créé en 2001 dans le milieu de l'animation. Sa création répondait aux épisodes de violence qui avaient mené à la fermeture temporaire du centre d'animation. Un travailleur social de proximité a été engagé au sein du Secteur animation et a ouvert un espace afin d'aider les jeunes à chercher un travail. En parallèle, le Canton a mis en place le programme FORJAD et Ginkgo en est devenu une mesure pilote.

Chaque année, environ 150 jeunes sont accueillis par l'équipe de Ginkgo qui compte sept personnes. Ginkgo fonctionne à flux tendu, mais la volonté est de ne pas grandir afin de ne pas diminuer la qualité du travail. Les accompagnements sont aussi multiples que les jeunes qui viennent frapper à la porte de Ginkgo. 80 % des jeunes viennent de Vevey et le reste vient de la Riviera.

M. Pavarini énumère les différentes prestations offertes par son équipe.

Mesure d'insertion socio-professionnelle pour les 18-25 financée par le Canton

Ginkgo accueille les situations les plus complexes et respecte les principes de l'accueil inconditionnel et de la libre adhésion. L'année passée, Ginkgo était la troisième structure du Canton qui a placé le plus de jeunes. Malgré la lourdeur des situations, l'accompagnement permet aux jeunes de garder un lien. Ils n'ont pas besoin de raconter leur histoire et sont aidés dans la recherche d'un travail ou d'un logement. Ginkgo ne se substitue pas à la police : son mandat est strictement éducatif. Ginkgo propose un atelier recherche d'emploi, un atelier bureautique, un atelier sport, un atelier philosophie (dans lequel les jeunes apprennent l'art de débattre) et un atelier communication non-verbale animé par ADN Dialect.

Travail social de proximité

Ginkgo fait du travail de rue 10 heures par semaine. Cela permet de prendre son pouls, de discuter avec les jeunes et de faire de la médiation. L'équipe rencontre une dizaine de jeunes par année qui ne seraient pas venus à Ginkgo par eux-mêmes. Une permanence sociale est ouverte sur rendez-vous et un membre de l'équipe est toujours

présent. Si l'équipe ne peut pas répondre à la personne, celle-ci est redirigée vers une autre prestation.

Travail communautaire avec la Villa Métisse

Il y a un repas par mois.

Pendant la saison estivale, l'équipe y fait également de la prévention contre l'addiction, l'alcool, le bruit et le littering)

L'équipe tourne dans l'espace public deux jours par semaine. L'action cible les jeunes âgés de 14 à 25 ans. Elle est bien accueillie par les jeunes, mais moins par les personnes plus âgées. Les équipes tournent jusqu'à 22 heures. Après 22 heures, il est difficile de faire de la prévention en lien avec l'alcoolisation. Cette tournée est un travail avec les pairs : des jeunes de Ginkgo accompagnent les professionnels. Il y a des collaborations avec d'autres communes (la Tour-de-Peilz et Corsier).

Travail avec la police de proximité

La police peut appeler afin de savoir si Ginkgo peut faire quelque chose avant qu'elle n'intervienne.

Contact avec les écoles

L'école peut également solliciter Ginkgo dans des situations conflictuelles. Le problème est que les écoliers se situent parfois dans une tranche d'âge plus basse que celle avec laquelle Ginkgo a l'habitude de travailler. Les professionnels de Ginkgo ne sont pas formés pour travailler avec des jeunes de cet âge. Il y a cependant beaucoup de besoins et de demandes.

Mesure ado pour les 12-18 cofinancée par le Canton

Initialement, deux personnes s'occupaient spécifiquement de cette mesure. Elle est à présent répartie entre les trois éducateurs de Ginkgo. La Villa Métisse propose en parallèle des cafés parents pour discuter de l'éducation quotidienne des enfants.

Cours d'appui

Le but est surtout de redonner aux jeunes l'envie d'apprendre. Environ 900 heures d'appui sont dispensées par année.

Une commissaire demande quelles nouvelles mesures de prévention sont mises en place pour faire face aux défis croissants que sont le vandalisme, le harcèlement et la consommation d'alcool.

M. Pavarini répond que Vevey a bien construit son dispositif de travail de proximité. Ginkgo travaille en équipe alors que dans les autres communes, les professionnels sont seuls. Le mandat éducatif est respecté et Ginkgo ne se substitue pas à la police : Ginkgo intervient avant ou après celle-ci. C'est un projet inédit dans le canton. L'équipe n'intervient pas contre le vandalisme.

En 2024, la prévention se fera durant toute l'année et pas seulement de mai à août.

M. Pavarini souhaite travailler l'axe des réseaux sociaux : les membres l'équipe recrutent

des jeunes pairs afin de les aider à mieux communiquer autour des actions de prévention.

La prévention se fait tous les jours dans les locaux de Ginkgo. L'équipe travaille avec PROFA et des infirmières indépendantes. Une professionnelle travaille l'axe de la nourriture : elle fait les courses avec les jeunes et leur explique comment bien se nourrir avec un petit budget.

Une commissaire demande quelle est la collaboration avec la police de proximité.

Quand la police intervient auprès d'un jeune, il y a deux options : soit le jeune entre dans le système judiciaire, soit il vient à Ginkgo pour être accompagné. Ginkgo discute avec les jeunes, mais n'effectue pas le travail de la police. Le respect strict du mandat éducatif est essentiel pour obtenir l'adhésion des jeunes. En outre, la police n'a pas le droit de signaler à Ginkgo qu'un jeune a commis des délits, ni celui de transmettre des noms. Elle contactera par exemple Ginkgo si un groupe de jeunes fait du bruit dans un quartier et demandera aux éducateurs de discuter avec les jeunes.

Une commissaire demande si l'accompagnement des jeunes en décrochage scolaire ou en recherche de stage ou d'apprentissage a changé depuis le COVID.

Le Canton a mis des mesures en place pendant et après le COVID. Le Canton pensait qu'il y aurait plus de jeunes démunis, mais en réalité, c'était le calme plat. La hausse se ressent aujourd'hui. Il a fallu un peu de temps après la fin du COVID avant que les demandes n'augmentent.

L'équipe a été alertée par le déroulement particulier de l'année scolaire 2022-23. Les jeunes étaient étonnamment faciles. Petit à petit, l'équipe s'est rendu compte qu'ils étaient très seuls : il y avait beaucoup d'absentéisme et des difficultés à créer du lien ont été ressenties. L'équipe a réfléchi et a décidé de réintroduire des activités communautaires qui marchent aujourd'hui très bien. Les jeunes viennent de nouveau à Ginkgo, se parlent et s'aident mutuellement. Pour la première fois, ils ont préparé une fête de Noël dans les locaux de Ginkgo. Ils avaient en réalité besoin d'être ensemble et de trouver du sens à ce qu'ils faisaient. Une fois par semaine, les jeunes participent également à une matinée de sport obligatoire durant laquelle ils peuvent choisir leurs activités. Cette matinée est une collaboration avec le Service de la famille, de l'éducation et du sport qui permet l'accès aux infrastructures de la Ville.

Une commissaire demande si les jeunes trouvent facilement une place d'apprentissage.

Environ 70 % des jeunes en trouvent une. Ginkgo s'assure également qu'ils gardent leur place.

Le service collabore-t-il avec les établissements scolaires de la Ville ?

Non. Il y a une collaboration avec des enseignants, mais aucun mandat de l'école. Le gros problème est que de trop nombreux jeunes terminent l'école sans avoir obtenu le certificat de fin de scolarité et qu'ils ne sont pas orientés vers Ginkgo. De manière générale, il est difficile d'entrer dans le dispositif de l'école.

De nombreux jeunes ont fui l'Ukraine avec leur famille et sont arrivés en Suisse en 2022. Ginkgo a-t-il été mandaté pour s'occuper de ces jeunes ?

Aucune demande n'a été faite dans ce sens. Cependant, il y a beaucoup de personnes issues de la migration qui souffrent de nombreux traumatismes. Certains jeunes sont orientés par le Service de la cohésion sociale.

Le personnel de Ginkgo souhaite-t-il insister sur certains enjeux ou certaines réalités du terrain auprès de la CoGest ?

Il faut soigner l'avenir et investir des moyens. Au-delà de Ginkgo, il faut accorder une plus grande importance à la collaboration, prendre un plus grand soin des jeunes et leur proposer plus d'activités visant à développer leur sens de la citoyenneté et de la responsabilité.

Comment Ginkgo évalue-t-il les moyens mis à sa disposition ? A-t-il des besoins particuliers ?

Actuellement, les moyens dont dispose Ginkgo font partie du Service de la Cohésion sociale. Comme le service est en construction, il y a toujours un peu de flottement entre les postes. Tous les postes ne sont pas repourvus. Il y a une enveloppe COS pour Ginkgo, mais une fois que tous les postes auront été remplis, il faudra mettre les postes de Ginkgo au budget. Il faudra augmenter ce dernier par rapport à 2024. Actuellement, Ginkgo fonctionne avec des postes d'auxiliaires COS. Ces auxiliaires représentent 0,5 EPT et coûtent CHF 50'000.-. Il n'y aura aucune demande pour des postes fixes. Ginkgo souhaite engager plusieurs répétiteurs à des pourcentages variés. Ginkgo reçoit également un financement du Canton et de la DGEJ en fonction des prestations qu'il offre. La ville finance ces prestations à hauteur de 10 %.

Ginkgo collabore beaucoup avec les autres services. Cependant, le système est parfois lourd. Certaines choses doivent se faire tout de suite avec les jeunes, mais se heurtent parfois à des difficultés administratives qui bloquent le processus. Il peut par exemple s'agir de donner CHF 20.- à un jeune qui aide pour un déménagement.

Ginkgo collabore-t-il régulièrement avec la Fondation AACTS ?

AACTS travaille avec les adultes et Ginkgo avec les jeunes. Les deux structures collaborent quand il y a des problèmes liés à la consommation. Dans de tels cas, Ginkgo peut demander à AACTS d'envoyer une infirmière pour réaliser une expertise. Les deux structures partagent leurs informations liées à la rue. Par exemple, à la fin de l'année passée, AACTS a rédigé un rapport sur les jeunes SDF et a demandé à Ginkgo ce qui pouvait être fait pour ces jeunes. AACTS forme également des pairs dans le cadre d'un projet de prévention.

Vevey, le 19 mai 2024

Au nom de la sous-commission

Joëlle Minacci

Présidente-rapportrice

Rapport de visite (sous-commission RHU) : Service des relations humaines

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (syndic), Mme Olivia Ruch (cheffe du Service des relations humaines)

Liste des documents demandés au Service des relations humaines

Lors de la prise de rendez-vous, la sous-commission a demandé les documents suivants :

1. un organigramme du Service précisant les fonctions des collaborateurs ;
2. les cahiers des charges ou descriptions des postes ;
3. un contrat de travail ou une lettre d'engagement type ;
4. la charte de confidentialité si elle existe ;
5. la directive que promettait le *Rapport de gestion 2022* quant au règlement sur les annonces mortuaires dans la presse, dont faisait également état le rapport COGEST 2022.

Comme le Service des relations humaines a souscrit une assurance perte de gain maladie avec un délai d'attente de 60 jours, la Commission de gestion a également demandé quel montant paie la Commune et quel montant paie par l'assureur dans le cadre de cette assurance.

La sous-commission a analysé des documents et en a tiré les considérations suivantes :

1. L'organigramme du Service montre que la composition du Service est exclusivement féminine. Au 1^{er} janvier 2024, le Service des relations humaines totalise 8,4 EPT. Le personnel auxiliaire, qui se compose de deux stagiaires et d'un auxiliaire engagé à 40% sur des projets divers et des activités ponctuelles, n'est pas compté.
2. Les cahiers des charges et les descriptions des postes ne sont pas systématiquement mis à jour pour tous les postes. Le Service des relations humaines s'oriente vers des descriptifs de fonction (métiers) génériques et communs aux différents services. Les missions et objectifs spécifiques relatifs aux postes sont clarifiés dans les annonces lors des mises au concours.
3. Chaque collaborateur reçoit une lettre d'engagement lors de sa prise de poste.
4. La charte de confidentialité fait partie du statut du personnel.
5. La *Directive sur les annonces mortuaires dans la presse* précise les différentes dispositions pour chaque rôle en lien avec la Commune de Vevey.
6. Actuellement, le montant des indemnités perçues par la Commune de Vevey est plus élevé que la prime de l'assurance perte de gain maladie. Le délai d'attente est de 90 jours.

Liste des points proposés pour l'entretien avec le Service des relations humaines

La sous-commission a proposé d'aborder les sujets ci-dessous :

- La *Loi sur la protection des données* et ses ordonnances ont été entièrement révisées et sont entrées en vigueur le 1^{er} septembre 2023. Elles visent à renforcer la protection de la sphère privée en améliorant la transparence dans le traitement des données et le contrôle des personnes sur leurs données. Le Service est-il en conformité avec la législation ?

La sous-commission souhaite savoir comment et dans quelle mesure le Service accompagne les chefs de service dans leur travail.

- Y a-t-il une procédure interne qui fixe des séances régulières entre le Service des relations humaines et les chefs de service ? Des PV sont-ils rédigés à l'issue de ces rencontres ?
- Au niveau de la gestion de la santé au travail, quelles directives sont données aux chefs de service ?
- Le Service des relations humaines a-t-il émis une directive régissant la formation continue ? Les chefs de service doivent-ils systématiquement adresser des demandes au Service des relations humaines ? Comment est réglé ce domaine ?
- Comment sont gérés les absences, les vacances et les accidents ?
- Est-ce que le Service dispose d'un intranet qui lui est propre et qui permet aux employés d'obtenir diverses informations personnelles ?
- Comment sont gérés les vêtements de travail pour les dicastères concernés ?
- La sous-commission est surprise que le nouveau *Statut du personnel* ne soit toujours pas abouti. Les commissaires souhaitent une copie de l'état actuel du *Statut du personnel* et du planning.
- Revalorisation des rentes des pensionnés : comme employeur, la Ville de Vevey est-elle intervenue auprès de la caisse ?

Visite du Service et entretien

Lors de la visite des locaux du Service, la sous-commission a pu constater que ceux-ci sont fonctionnels et bien agencés. L'accès aux locaux n'est pas sécurisé et le public pourrait facilement y pénétrer durant les heures d'ouverture. Plusieurs bureaux ne sont alors pas verrouillés et sont accessibles depuis les espaces communs, par exemple le couloir central de l'étage.

En préambule, M. le syndic rappelle à la sous-commission que cette dernière est soumise à un devoir de confidentialité et au secret de fonction.

Après un bref accueil, les différents sujets sont passés en revue.

Loi sur la protection des données : l'application de la loi est assurée par le Service accueil et population. Les communes sont soumises à la *Loi vaudoise sur la protection des données*. Seules les données essentielles sont stockées au sein de l'administration.

Accompagnement des chefs de service dans leur travail : plusieurs formations leur sont proposées en matière de gestion du personnel. Ils peuvent également demander, à n'importe quel moment, l'aide du Service des relations humaines. Lorsqu'un nouveau collaborateur doit être engagé, le Service soutient la démarche, se charge des annonces

dans les médias, du descriptif du poste et participe à l'entretien d'embauche. Les absences, les vacances, la maladie, les accidents, la formation et les heures supplémentaires sont répertoriés dans une application directement par le collaborateur. Les responsables vérifient les différents événements.

Intranet propre au Service des relations humaines : le Service n'a pas d'intranet qui lui est propre. Il publie cependant un certain nombre d'informations sur l'intranet de la Ville. En revanche, il dispose d'une plateforme internet qui lui est spécifique et qui est accessible à tout le personnel. Les collaborateurs, qui ont tous un identifiant personnel, ont accès à leurs données personnelles, à leurs fiches de salaires et à toutes les informations et communications RH. Les données du personnel ne sont accessibles que par le Service des relations humaines. En outre, le Service utilise des applications qui lui sont propres. Chaque collaborateur peut visionner ses données personnelles sur la plateforme.

Vêtements de travail : les vêtements de travail sont gérés par tous les services qui en ont besoin. Le responsable MSST supervise l'état, l'utilité et l'adéquation des vêtements de travail.

État du nouveau Statut du personnel : le *Statut du personnel* est toujours en pourparlers avec la Délégation du personnel. Le Service espère encore qu'un résultat sera obtenu en 2024.

Revalorisation des rentes des pensionnés : la Commune de Vevey n'a actuellement aucun représentant au sein du Conseil d'administration de la CIP. Elle fait en revanche partie de l'Assemblée des délégués.

La sous-commission a constaté, tout au long de l'entretien, un esprit constructif et ouvert donnant un sentiment de confiance au sein de l'administration communale.

Elle remercie vivement Mme la cheffe de service et M. le syndic de leurs explications et renseignements.

Vevey, le 6 février 2024

Au nom de la sous-commission

Dominique Besson

Président-rapporteur

Rapport de visite (sous-commission SCU) : la Bottolière

Pour la Municipalité et les services : Mme Alexandra Melchior (municipale), M. Armin Kressmann (la Bottolière), Mme Cécile Roten (cheffe du Service de la culture)

Quels sont les processus d'attribution des cellules et comment les locations sont-elles gérées ? Y a-t-il des contrats ? Pour quels usages les locaux sont-ils utilisés ?

Le Service de la culture gère les attributions des locaux depuis 2022 et le Secteur gérance gère les baux et la conciergerie.

Le but est que la Bottolière soit une maison pour les artistes et les associations. Le lieu accueille des ateliers de création et des expositions. Depuis 2022, le Service de la culture gère l'attribution des locaux. Il a défini les critères suivants : les artistes doivent donner leur CV, les associations ne doivent avoir aucun but lucratif et les activités ne doivent engendrer aucune nuisance sonore (un local de musique ou de menuiserie seraient par exemple exclus). Un seul local est attribué par artiste.

Le lieu regroupe un grand nombre d'artistes et quelques associations, notamment l'Association la Bottolière, Borax et Eins Zwei Drei.

Au dernier étage, une grande salle a été aménagée pour accueillir des projets artistiques et répondre aux nombreuses demandes que reçoit la Bottolière. Il a fallu sécuriser une verrière au sol. L'espace accueille gratuitement de nombreuses expositions, notamment dans le cadre du Festival Images et des FoodCulture Days. Plusieurs collectifs y exposent également.

Le bâtiment est vétuste et les cellules sont petites et limitées. Des rénovations permettraient d'améliorer la fonctionnalité du lieu et d'ouvrir des espaces. Cependant, de telles rénovations ne sont pas une priorité pour la Municipalité et BAT concentre ses efforts sur les bâtiments scolaires. Par ailleurs, une rénovation de ce bâtiment historique aurait un coût non négligeable.

Actuellement, il y a d'anciens baux qui ne correspondent pas aux buts de la Bottolière. Ces baux sont antérieurs à la décision de transformer l'ancienne prison en une maison pour les artistes et les associations. Ils concernent notamment Chrysalide et Vevey-Ancienne. L'idée que le Service de la culture sélectionne les nouveaux dossiers permettra petit à petit de mettre à jour les activités. La Municipalité pourrait résilier les anciens baux, mais une telle décision n'est pas d'actualité. De plus, certaines petites cellules sont difficilement exploitables et il vaut mieux les laisser aux associations qui les utilisent comme espaces de stockage. Six locataires, dont Chrysalide et Vevey-Ancienne, ne sont pas des artistes. Ils louent 12 des 48 cellules du bâtiment.

Y a-t-il une liste d'attente pour les locaux ?

La liste d'attente pour les locaux est grande. Une dizaine de dossiers sont compatibles avec la configuration des locaux de la Bottolière. Le Service de la culture ne contrôle pas tous les locaux qui sont gérés par le Secteur gérance, mais quand il y a une demande, il aiguille les gens vers le Secteur gérance.

Est-ce que le Secteur gérance et le Service de la culture ne devraient pas d'avantage collaborer ?

Il y a généralement une pénurie de locaux dans tous les domaines et il est déjà difficile de maintenir les espaces culturels existants. Depuis que la Municipalité a mis les loyers au prix du marché, le coût des locaux a posé des problèmes à certaines associations. La Municipalité a discuté avec les artistes les plus impactés et a trouvé des arrangements. Les demandes sont nombreuses (sport, musique et art). La Ville est très prisée et victime de son succès. En parallèle, il manque des espaces à Vevey. Il faut veiller à conserver des friches et des lieux qui ne sont pas institutionnels.

Comment sont les rapports entre les artistes et le Secteur gérance ?

Il faudrait poser la question au Secteur gérance.

Comment sont les relations entre les locataires et la Municipalité ?

Les locataires n'ont pas de contact direct avec la Municipalité, sauf pendant les vernissages d'exposition. Les contacts se font habituellement par les services. De son côté, la Municipalité souhaiterait qu'une personne prenne en charge l'utilisation et l'exploitation du lieu. Cependant, le dossier est actuellement en stand-by. À terme, il serait intéressant qu'une association gère le lieu afin de le rendre plus vivant et plus ouvert. Un appel à projets pourrait concrétiser cette ambition. Un locataire actuel pourrait également s'en charger, mais il aurait besoin d'un budget. Pour l'instant, le Service de la culture met l'accent sur le projet Atribus.

M. Kressmann précise que la Bottolière n'est qu'une entité parmi celles qui occupent les locaux de l'ancienne prison. Son avis ne reflète pas nécessairement celui de tous les locataires.

Une commissaire explique qu'elle a rencontré quelques artistes pendant les portes ouvertes et que ceux-ci ont dit avoir rencontré des problèmes techniques avec le Secteur gérance.

M. Kressmann est reconnaissant que la Ville mette ces locaux à la disposition de la Bottolière. Les gens se sentent privilégiés en tant que locataires : ils jouissent de bonnes conditions financières et le Secteur gérance fait de son mieux pour répondre à leurs besoins. Des travaux ont été menés afin d'améliorer la sécurité des lieux. Cependant, plusieurs locaux ne sont pas prévus pour faire de l'art. Par exemple, certains locaux n'ont pas l'eau courante, ce qui est évidemment problématique pour les peintres.

Un problème important a été l'isolation du cinquième étage. Il y faisait chaud en été et froid en hiver. Cette mauvaise isolation impactait la ventilation dans les autres locaux et engendrait notamment de grosses chaleurs en été. Le problème a finalement été réglé par le Secteur gérance.

Le bâtiment ne dispose d'aucun Wi-Fi collectif. Une commissaire demande si la Ville pourrait en installer un. M. Kressmann explique que les murs épais du bâtiment créent des problèmes de réseau.

Des locataires demandent aussi à pouvoir utiliser la cuisine qui est fermée parce qu'elle n'est plus aux normes. Elle est actuellement louée comme dépôt.

M. Kressmann relève finalement des tensions au sein de la maison. Il considère ces tensions normales et rappelle que l'espace accueille des personnalités diverses.

La difficulté est parfois de marier une logique artistique de l'occupation des lieux à la logique plus pragmatique du Secteur gérance. Heureusement, le Service de la culture et le Secteur gérance collaborent aujourd'hui.

Le pouvoir des clés appartient toujours au Secteur gérance. M. Kressmann souhaiterait avoir une seule personne de référence, mais il n'engage pas l'ensemble de la maison dans cette demande. Cette personne saurait réconcilier la logique des artistes et celle du Secteur gérance avec bienveillance.

Mme Roten souligne que la gestion des lieux serait différente si elle était faite par le Service de la culture. Le mandat du Service est strictement culturel, alors que le Secteur gérance gère non seulement les locaux, mais aussi l'ordre, la sécurité et l'occupation des lieux.

M. Kressmann donne l'exemple des lieux communs : comment gérer l'escalier et le cinquième étage ? Dans la logique du Secteur gérance, les occupants ont un local, mais l'escalier ne leur appartient pas. Il a fallu du temps et plusieurs discussions pour obtenir un peu de marge de manœuvre dans l'utilisation des espaces communs. Mme Roten explique que le Service de la culture a insisté pour que le cinquième étage soit dévolu à des expositions ; auparavant, il était utilisé comme dépôt. Le Service de la culture reçoit les demandes d'utilisation des locaux communs. Il demande ensuite au Secteur gérance et à la Municipalité de se positionner, l'idée étant de garantir la bonne utilisation des locaux.

M. Kressmann rappelle que les critères de sélection sont stricts. Il souhaite que cet espace, qui n'est pas institutionnel, puisse garder une marge et soit accessible à tout le monde, y compris aux artistes qui ne se conforment pas forcément à une logique productiviste. Selon lui, c'est un enjeu important. S'il ne conteste pas le bien-fondé de la sélection, il estime que le risque de tomber dans une logique élitaire est réel.

Mme Roten souligne que les critères d'attribution permettent d'offrir un travail et un local aux artistes qui se sont formés. Le Service de la culture est là pour aider les jeunes artistes à émerger. Certains projets sont soutenus par le Service de la cohésion sociale ou le Bureau de l'animation – jeunesse qui ont d'autres enveloppes budgétaires. Comme l'argent investi est public, il faut respecter certains critères et les dépenses doivent se justifier. En outre, il y a des soutiens spécifiques, par exemple des permanences d'accueil, afin d'aider les artistes à constituer et déposer leur dossier.

M. Kressmann défend une autre logique, plus inductive. Il souligne que la Bottolière fait abstraction de tous ces problèmes. Les artistes peuvent faire des demandes particulières sans critères particuliers. La sélection se fait par les spectateurs qui disent si les œuvres leur plaisent ou non. Dans cet échange, l'importance de préserver une certaine marge de manœuvre est relevée. Des espaces comme la Bottolière permettent à la dimension sociale de l'art d'exister. Ce besoin est accentué par la raréfaction des espaces qui ne sont pas institutionnels.

Finalement, M. Kressmann relève que le bâtiment n'a pas de nom officiel. Il serait intéressant d'entamer une démarche auprès des habitants du lieu, mais aussi peut-être auprès de Vibiscum, afin de trouver un nom en lien avec l'histoire du bâtiment. Cette démarche doit être discutée avec la Ville. Il manque également une signalétique pour le lieu, par exemple sur la porte d'entrée.

Vevey, le 19 mai 2024

Au nom de la sous-commission

Joëlle Minacci

Présidente-rapporteuse

Rapport de visite (sous-commission SYS) : Service des systèmes d'information

Pour la Municipalité et les services : M. Yvan Luccarini (syndic), M. Robert Schneider (chef du Service des systèmes d'information)

M. Schneider accueille les commissaires et leur fait visiter les bureaux de ses employés. Une des salles de serveurs et le petit économat (stock de matériel) se trouvent sur place. Il y a 8 EPT dans le Service.

Il y a trois salles de serveurs : deux en ville et une au deuxième étage de l'Hôtel de Ville. La salle de l'Hôtel de Ville est équipée de capteurs de température et d'onduleurs en cas de panne de courant. La salle n'est pas encore raccordée au générateur. Dans le contexte de la crise énergétique qui a eu lieu en 2022, la Ville s'est équipée, selon la procédure, de générateurs dédiés et de lignes spéciales qui lui permettent de fonctionner en cas de panne d'électricité. À l'Hôtel de Ville, l'équipement n'est pas encore branché ni testé. De plus, un obstacle (une imprimante) empêche l'accès à la prise, au générateur et à la porte de secours. À corriger.

Une commissaire s'interroge sur le refroidissement de cette salle : n'est-il pas possible de récupérer cette énergie pour produire de l'électricité ? M. Schneider répond qu'il y a des réflexions, mais qu'il faudrait poser la question à BAT. Les serveurs sont renouvelés tous les 5 ans. Il y aura un préavis fin 2024 car le dernier renouvellement a eu lieu en 2020. Le matériel reste Cisco. Le Canton travaille avec Cisco et les employés sont formés sur le matériel Cisco. C'est la raison pour laquelle la Ville ne change pas de fournisseur. Il ne faut pas oublier qu'un groupement vaudois (transports publics, hôpitaux, Canton et Communes) existe et permet de profiter de meilleurs prix pour le matériel informatique.

Concernant les problèmes informatiques que les employés de la Ville peuvent rencontrer, il y a un numéro de téléphone pour contacter le Service. La Ville est dotée du logiciel GLPI qui gère les tickets des collaborateurs. Le hardware (les ordinateurs) est supporté durant trois ans (par exemple s'il faut changer la carte mère ou un autre composant). Au-delà de ces trois ans, la machine est remplacée. En général, la durée de vie d'une machine est de 5 ans. Ensuite, elle est remplacée. Les anciennes machines ne sont pas vendues aux employés. Toutefois, il existe un partenariat avec des entreprises qui fournissent les réfugiés ukrainiens.

Concernant la gestion des téléphones mobile, les besoins sont définis par les supérieurs hiérarchiques de chaque service. Une liste dressant l'inventaire de tous les abonnements mobiles par service est transmise aux commissaires. Il y a 178 abonnements. Les abonnements des cartes SIM pour la transmission d'alarme TUS se trouvent également dans liste. La communication en Suisse est gratuite. La Ville travaille avec un seul fournisseur qui est Swisscom. Pour gérer les téléphones mobiles, la Ville utilise l'application MDM (mobile device management) qui a pour objectif d'harmoniser et de sécuriser la flotte de la Ville en s'assurant que tous les collaborateurs aient des programmes à jour et que leurs appareils soient correctement sécurisés. À l'heure actuelle, la priorité du Service des systèmes d'informations n'est pas le coût, mais la sécurité dans l'utilisation.

Une liste des préavis ouverts est transmise aux commissaires. Il y en a quatre, mais un seul préavis a été voté par le CC en 2023 : c'est celui qui concerne le remplacement des pare-feu (03/2023). Les pare-feu ont bien été remplacés. Le préavis 30/2019 qui concerne le renouvellement complet de l'infrastructure téléphonique sera fermé à la fin de l'année 2024 car le travail est fait.

Le préavis 17/2018 qui concerne le site internet de Vevey sera fermé à la fin de l'année 2024. Une commissaire demande à quoi en est le projet d'amélioration de la page du Conseil communal ? En effet, pour rechercher un document, il est encore plus efficace de passer par un moteur de recherche ordinaire plutôt que de se rendre sur la page du Conseil. M. Schneider explique l'historique : Quicksite est la base de données du Conseil et est géré par le Greffe depuis 2011. Malheureusement, il n'y a pas encore une indexation des documents. Ceci nécessite un gros travail et les employés du Greffe s'y mettront dès qu'ils auront un moment. M. le Syndic assure que ce travail est une priorité et qu'il souhaite que la page du Conseil soit modernisée avant la fin de la législature.

La Municipalité travaille aujourd'hui avec un outil qui s'appelle i-Agenda et qui est très performant. Le prestataire est Artionet SA et est soutenu par un tiers des communes vaudoise (Pully, Yverdon, Vevey). Artionet SA développe un outil qui s'appelle i-Legislatif et qui devrait être mis en service en 2026. Ce logiciel soutiendra l'administration publique dans son travail.

La GED (gestion électronique des documents) n'est pas uniformisée dans le canton. Passeur archive Sàrl est une entreprise qui travaille avec plusieurs communes (Morges) pour harmoniser la GED. L'administration doit conserver certains documents éternellement. Il est donc important que les communes joignent leurs forces afin de rendre le projet moins coûteux.

Le Service des systèmes d'information a effectué un travail d'information auprès des employés communaux concernant l'IA qui est mise à disposition par Microsoft. L'IA Copilot est fournie dans une version basique. La Ville n'achètera jamais la version complète et met en garde les employés. Il vaut mieux passer par les moteurs de recherche plutôt qu'utiliser Copilot. Les données ne sont pas protégées et il faut faire très attention lors de son utilisation. Une question sur la *Nouvelle loi sur la protection des données* qui est entrée en vigueur en septembre 2023 est posée. M. Schneider répond que c'est le Service accueil et population (juridique) qui s'en occupe et que la question doit lui être adressée directement.

Vevey, le 23 mai 2024

Au nom de la sous-commission

Sarah Dohr

Présidente-rapportrice

Rapport de visite (sous-commission TRA) : déchetterie à l'avenue Reller

Pour la Municipalité et les services : M. Vincent Imhof (municipal), M. Stéphane Piquilloud (responsable de la voirie), M. Alexandre Sfameni (chef du Service des travaux publics, espaces verts et entretien), M. Thierry Spalla (adjoint technique)

La déchetterie occupe actuellement 2'500 m² sur la parcelle, dont 700 m² uniquement pour le couloir d'entrée et de sortie.

Les entreprises peuvent amener des quantités similaires à celles qu'amènerait un ménage.

Le gestionnaire des déchets a son bureau à la déchetterie. Il s'occupe, entre autres, de la surveillance du domaine public et de la sensibilisation des usagers et des entreprises à la gestion des déchets. Il est en relation avec les entreprises à ce sujet. Il organise toutes les actions de sensibilisation et de prévention auprès des usagers privés, des écoles et des entreprises dans le cadre de la gestion des déchets. Il rédige les avertissements et les dénonciations en cas d'infraction aux *Règlement et directives sur les déchets*. Il agit en tant que médiateur dans les situations conflictuelles à la déchetterie.

La Brigade de propreté gère les collectes de déchets pour les trois villes de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey. Elle s'occupe des collectes porte-à-porte du papier, du carton, des déchets incinérables, des déchets des entreprises et des déchets végétaux. Cette Brigade est en relation avec les prestataires de collecte. Elle vérifie que les collectes sont effectuées dans les temps et qu'elles sont qualitativement correctes. La Brigade de propreté est responsable de la gestion administrative des collectes. Elle a également pour mission d'établir et de documenter les rapports d'infraction (sacs déposés en-dehors des heures autorisées et sacs noirs). Elle transmet ensuite ces rapports aux responsables de chaque ville pour le suivi. Les villes décident s'il y a lieu d'avertir ou de dénoncer le contrevenant en fonction de la gravité et de la répétition de l'infraction.

La déchetterie compte deux gardiens durant la semaine et trois le samedi. Elle est fermée le lundi et le vendredi pour l'entretien et la maintenance.

L'EVAM fournit quatre personnes à la voirie. Ces employés travaillent au maximum 20 heures par semaine. Jusqu'au milieu de l'année 2023, ces personnes prétraient l'aluminium et le fer-blanc récoltés aux écopoints. Ce prétri s'effectuait dans une cahute à la déchetterie et dans des conditions très précaires. Elles étaient invisibles et effectuaient un travail peu digne. Elles travaillent actuellement en plein air à l'entretien et au nettoyage de la ville, elles sont visibles et effectuent un travail plus diversifié et plus utile.

En 2023, la déchetterie a enregistré 55'000 passages. Les samedis, elle compte entre 350 et 450 passages.

La prise en charge des différentes qualités de plastiques et matières synthétiques est particulièrement délicate. En effet, il existe plus de 200 sortes de plastiques...

Il y a une filière bien connue pour tout ce qui est PET. Une autre filière traite les plastiques durs. Les flaconnages sont dirigés vers le recyclage par RC Plast. Le coût de

la collecte de ces flacons était de CHF 490.- / tonne en 2023. Le reste du plastique, notamment les emballages alimentaires, doit être éliminé dans les sacs taxés et valorisés par l'incinération.

L'utilisation de compacteurs sur le site pour remplacer certaines bennes permet de doubler voire tripler les poids transportés et réduit ainsi le nombre de transports nécessaires.

Une diminution des déchets incinérables est constatée.

La Ville de Vevey compte 25 écopoints qui permettent de valoriser le verre, les déchets compostables (restes de repas et déchets de cuisine), l'aluminium et le fer-blanc. Ces écopoints sont exclusivement réservés à l'usage des habitants.

Ces déchets compostables sont maintenant valorisés par Ecorecyclage à Lavigny : <https://www.ecorecyclage.ch/fr/>.

Il s'agit d'une entreprise du groupe Holdigaz. Ces déchets sont triés puis valorisés par la méthanisation et le compost. Le taux de valorisation avoisine les 90 %.

Le verre trié par couleur est plus rentable à la tonne, mais nécessite plus de transports.

Il est donc préférable de récolter le verre en vrac, car ainsi il y a moins de transports.

Le PET n'est pas récolté sur le domaine public, car il est difficile de garantir la pureté de la filière.

Il faut se demander ce qui vaut la peine de trier et à quel prix.

Des opérations de sensibilisation au tri sont conduites auprès des écoles.

Il est souhaitable que cela se fasse aussi dans les différentes UAPE.

Vevey, le 27 février 2024

Au nom de la sous-commission

Clément Tolusso

Président-rapporteur

Conclusion

Avant de passer aux conclusions, la Commission de gestion tient à adresser ses vifs remerciements à la Municipalité et aux services, tant pour leur disponibilité que pour la clarté de leurs réponses et tout le travail accompli.

Après avoir examiné la gestion de la Municipalité de Vevey et des différents services, la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey se prononce à l'unanimité pour l'adoption de ce rapport et vous prie, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le rapport de la Municipalité sur sa gestion 2023 ;


VU les sous-rapports de la Commission de gestion ;

d é c i d e

d'approuver la gestion relative à l'exercice 2023 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la Commission de gestion

Guillaume Pilloud



Président de la Commission de gestion

Vœux de la Commission de gestion : exercice 2023

Municipalité – Secrétariat municipal

Vœu 1/2024. La Commission de gestion souhaite que les rapports qui concernent plusieurs municipaux et services (SAI, représentations municipales, etc.) soient distribués en priorité, avant ceux des services de l'administration, pour lui permettre de faire au mieux son travail au fur et à mesure de ses rencontres. À tout le moins, la Commission de gestion souhaite que ces rapports soient discutés lors d'une séance réunissant tous les municipaux.

Vœu 2/2024. La Commission de gestion souhaite que les rapports des représentations des municipaux soient plus complets. Elle espère ne plus voir de simples renvois à des rapports d'activités d'organismes intercommunaux comme le SIGE ou l'ASR, sans plus d'explications. Le fait que des représentants du Conseil communal de Vevey siègent dans des conseils intercommunaux ne suffit pas pour s'exempter de tout éclaircissement de la part des municipaux qui y participent également, à d'autres niveaux bien souvent (comité directeur, conseil de fondation, etc.). La Commission de gestion demande donc que les municipaux concernés fournissent au moins dans le rapport de gestion des éléments concrets, voire des résumés, de ce qui s'est passé et discuté dans ces organismes durant l'année écoulée. Ces informations factuelles doivent évidemment respecter le secret de fonction, mais celui-ci ne peut pas servir d'excuse pour ne pas informer du tout. Cela peut aussi valoir pour des entreprises dont Vevey est partie prenante (Holdigaz, VMCV, etc.).

Vœu 3/2024. La Commission de gestion souhaite que, par mesure de transparence, la Municipalité informe le Conseil communal de la fin d'un préavis et de ses incidences (décompte final par rapport au crédit accordé, etc.).

Bureau de l'économie, du tourisme et des vignes

Néant.

Bureau de l'animation – jeunesse

Vœu 4/2024. La Commission de gestion souhaite que tous les services concernés par la jeunesse (COS, Ginkgo, etc.) soient impliqués dans la mise en place du futur Conseil des jeunes de Vevey.

Bureau de la durabilité

Vœu 5/2024 (repris du vœu 6/2023). La réponse donnée l'année passée n'est pas satisfaisante et le vœu est repris en insistant sur la Maison de la réparation promise les années passées en lien avec la Ressourcerie. Ni l'une ni l'autre ne semble vraiment fonctionner.

Service des affaires intercommunales de la Riviera

Néant.

Service accueil et population

Vœu 6/2024. La Commission de gestion souhaite que l'affichage libre soit intégré dans la nouvelle stratégie d'affichage des autorités et qu'il soit suffisamment réparti dans la ville pour atteindre le plus grand nombre de personnes possible, tout en ayant une taille et des possibilités d'affichage suffisantes et convenables.

Vœu 7/2024. La Commission de gestion souhaite que les envois de rapports par les différents services se fassent prioritairement par dépôt sur la plateforme en ligne dédiée et qu'il soit renoncé, sauf demande expresse d'un commissaire pour soi-même, à l'impression et l'envoi en version papier des différents rapports ; si un envoi papier des différents rapports est souhaité par un commissaire, il est suggéré de grouper les envois, par exemple par semaine et centralisation via le Greffe.

Service des relations humaines

Vœu 8/2024. La Commission de gestion souhaite connaître les noms des membres délégués à la Commission du personnel.

Service des systèmes d'information

Vœu 9/2024. La Commission de gestion souhaite que les accès aux documents du Conseil communal soient référencés rapidement et soient disponibles facilement sur le site internet.

Vœu 10/2024. La Commission de gestion souhaite une harmonisation des pratiques dans le domaine de la téléphonie mobile dans le milieu professionnel.

Service des finances

Néant.

Service de l'urbanisme et de la mobilité

Vœu 11/2024. La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal soit mieux informé sur le projet d'agglomération Rivelac 5, en particulier sur le plan directeur intercommunal (PDI).

Vœu 12/2024. La Commission de gestion souhaite qu'à chaque fois que des places de stationnement pour les deux-roues motorisés sont supprimées, une information soit donnée à la population pour indiquer les places compensées. Elle souhaite également, en se projetant dans l'avenir et en sachant que les habitants achèteront de plus en plus de scooters, de motos, de petits véhicules à énergie solaire à deux ou quatre roues, que l'on accorde une certaine attention à ces petits moyens de locomotion dans l'aménagement du territoire.

Service de la cohésion sociale

Vœu 13/2024. La Commission de gestion souhaite que le Conseil communal et la population soient régulièrement informés des mesures prises dans le domaine du deal de rue.

Service de la culture

Néant (mais voir vœu BAT et vœu COS).

Service des bâtiments, gérance et énergie

Vœu 14/2024. La Commission de gestion souhaite une meilleure coordination entre le Service de la culture et celui des Gérances à propos de la Bottolière, afin d'offrir une prestation plus claire aux utilisateurs du lieu, en particulier l'Association La Bottolière.

Service de la famille, de l'éducation et des sports

Vœu 15/2024. La Commission de gestion souhaite que les aides musicales soient promues afin qu'un plus grand nombre d'élèves puisse en bénéficier.

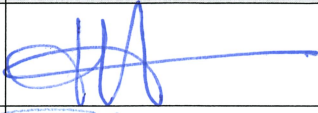




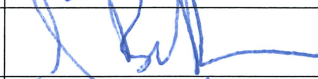

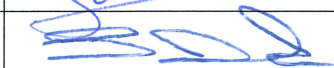



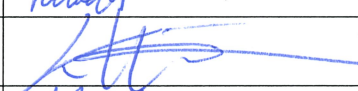




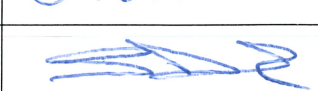
Service des travaux publics, espaces verts et entretien

Vœu 16/2024. La Commission de gestion souhaite une systématisation du contrôle de l'accès à la déchetterie.

Vœu 17/2024. La Commission de gestion souhaite la réinstitution de la Commission consultative en matière de déchets.

SIGNATURES DES RAPPORTS

Sous-commissions - Signatures rapports 2023-2024

Service - Bureau	Sous-commissaire responsable	Signature
Secrétariat général - SGE Secrétariat municipal - SMU	Jennyfer Vincout	
Durabilité - DUR	Pierre Bully	
Animation-Jeunesse - ANI	Alexandre Bourric	
Economie et tourisme - vignes - ECO	Pierre Bully	
Musée Jenisch Vevey - MJV	Jocèle Minacci	
Relations humaines - RHU	Dominique Besson	
Finances - FIN	Méline Gandon	
Systèmes d'information - SYS	Sarah DOHR	
Affaires intercommunales - SAI	Méline Gandon	
Accueil et population - ACC	Pierre Bully	
Cohésion sociale - COS	Jocèle Minacci	
Famille, éducation et sport - FAM	KARINE RÖMER	
Culture - SCU	Jocèle Minacci	
Urbanisme et mobilité - URB	Sarah DOHR	
Bâtiments, gérance et énergie - BAT	Clement Tolusso	
Travaux publics, espaces verts et entretien - TRA	Clement Tolusso	
Comptes	Sarah DOHR	
Vœux	Pierre Bully	